

N° 738
8 FÉVRIER
2014L'UNIVERSITE
SYNDICALISTEÉDITO
LA FRANCE RANCE

Désinformation, mensonges, rumeurs, instrumentalisation des peurs... tout est bon pour cette frange de la société qui, fondamentalement, récuse la notion même d'égalité, l'idée d'émancipation. Amalgame terrible entre les forces les plus réactionnaires de ce pays et une partie des plus démunis de notre société qui, au regard de ce qu'ils vivent, ne trouvent pas sens à ce qu'ils entendent du discours politique sur leur propre avenir. C'est ainsi que se construit une « manifestation préventive pour la défense de la famille » qui fait reculer le gouvernement, c'est ainsi que se propage un mot d'ordre de « boycott » de l'école, c'est ainsi qu'est remis en cause le fondement même de l'École : construire du commun par la

réflexion et l'acquisition de méthodes fondées sur des savoirs, par le respect de l'autre, le courage d'affronter les controverses et les remises en cause de ses certitudes, par la construction de la liberté de conscience... Non, l'école n'est pas un lieu de perdition des « âmes », mais oui, elle a le devoir de faire réfléchir les jeunes sur des questions profondément humaines au moment où ils construisent leur identité et s'interrogent sur leur place dans ce monde. Oui, les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, mais non, l'école ne peut être mise à l'écart de la réflexion sur les valeurs humaines et celles de la République. Dans une période aussi trouble, réaffirmons notre fierté de faire jouer pleinement à l'École son rôle émancipateur.

■ Roland Hubert, cosécrétaire général

POLITIQUE GOUVERNEMENTALE
LA VALSE DES PAS PERDUS

Adoption du pacte européen consacrant l'austérité, recul devant les démonstrations des pigeons et autres volatiles plus soucieux d'engranger des bénéfices que de contribuer à plus d'égalité, soumission aux demandes du MEDEF, la liste des renoncements du gouvernement était déjà longue sur le plan économique et social.

S'y ajoute désormais le domaine sociétal avec l'annonce du retrait du projet de loi sur la famille, après la descente dans la rue de réactionnaires de tout genre, chantres de valeurs pseudo universelles, prisonniers de modèles stéréotypés et historiquement construits.

Mais s'il est assez peu surprenant que les forces les plus conservatrices sortent du bois quand la gauche est au pouvoir, particulièrement navrante est l'absence de paroles fortes du Président et du Premier ministre.

Va-t-on laisser impunément se déverser propos racistes et homophobes, porter atteinte aux droits des femmes de disposer de leur corps ?

La piètre explication esquissée par certains membres de la majorité devant l'abandon de réformes sociétales serait la volonté de François Hollande de se concentrer sur les chantiers économiques.

Nul ne contestera la nécessité de lutter contre le chômage, de relancer la croissance française, mais chacun s'interroge sur **Suite page 2 ►►**



POUSSEE REACTIONNAIRE, LA VIGILANCE S'IMPOSE !



6 février 1934 ... 6 février 2014

En principe l'histoire ne bégaye pas. Pourtant c'est bien reparti comme en 34. Le 6 février 1934. Il y a 80 ans, dans un climat politique et social délétère, en pleine crise économique, les ligues fascistes envahissent les rues aux cris de « juifs dehors, députés à la Seine, Italiens à la mer, communistes à l'échafaud » et sont à deux doigts de s'emparer de l'Assemblée nationale. Des heurts violents éclatent place de la Concorde. La République vacillante devra son salut à la mobilisation du peuple français pour s'opposer à ce coup de force fasciste. Toute ressemblance à des événements ayant eu lieu récemment... chacun connaît la suite. Cette US publiée ce 6 février 2014 ne pouvait occulter ce devoir de mémoire !



ENJEUX 2

- LOI FAMILLE
- DROIT À L'IVG

ACTUALITÉS 3

- CHANTIER MÉTIER
- FONCTION PUBLIQUE
- ÉDUCATION PRIORITAIRE
- FORMATION PROFESSIONNELLE
- CO-PSY ET DCIO
- CHIFFRES DE L'EMPLOI
- THÉORIE DU GENRE

MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- SCIENCES EXPÉRIMENTALES
- CLASSES PRÉPARATOIRES
- NOTATION ADMINISTRATIVE

ACTUALITÉS 7

- MOBILISATIONS DANS LES ÉSPÉ

SUR LE TERRAIN 8

- RENTRÉE 2014
- 29 JANVIER : UNIS CONTRE L'EXTRÊME DROITE

CONGRÈS 10

- ÉLECTIONS À LA C.A. NATIONALE 2014



►►► Suite de la page 1

POLITIQUE GOUVERNEMENTALE LA VALSE DES PAS PERDUS

les moyens. Le gouvernement va-t-il se lancer à corps perdu dans des politiques qui ont fait la preuve de leur nocivité dans d'autres pays ? C'est ce que laisse craindre le choix du pacte de responsabilité annoncé en janvier.

Reposant sur de nouvelles exonérations de cotisations pour les entreprises, il a comme contrepartie une réduction des dépenses publiques de 50 milliards d'euros d'ici 2017, voire davantage.

Quand on sonde les différents représentants des ministères, chacun explique embarrassé qu'il voit mal où l'on pourrait trouver de telles sommes.

Les rumeurs relayées hier par le biais de l'article des *Échos* sur la proposition qui aurait été avancée par Vincent Peillon de geler l'avancement des

fonctionnaires a été démentie. Nous prenons acte du démenti. Mais ce qui est certain, c'est le contenu des réflexions en cours au gouvernement. Plusieurs hypothèses circulent, du ralentissement des promotions à des économies de fonctionnement, notamment à la fonction publique territoriale.

Dans tous les cas, les services et les agents seront concernés, un motif de plus, avec la quatrième année de gel du point d'indice, pour intensifier la campagne des fédérations de fonctionnaires et tout faire pour amener la majorité des personnels à participer à une journée de grève dont la date doit être décidée rapidement.

■ **Frédérique Rolet**

Publicité

Avec plus d'1 million de Sociétaires, on peut déplacer des montagnes

Quand une banque tire sa force de l'esprit coopératif, elle s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance. Créée par des enseignants, la CASDEN s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 0826 824 400*

*Appel téléphonique ouvert de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi 0,19€ TTC/min à partir d'un poste fixe, hors surcoût opérateur

+X
BANQUE POPULAIRE

L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

DROITS ET LIBERTÉS LOI « FAMILLE » : HONTEUX !

Combien de fois avons-nous manifesté dans toute la France contre la réforme des retraites ? Elle fut adoptée !

Combien avons-nous été à signer les pétitions pour le droit de vote des étrangers aux municipales de 2014 ? Ils ne voteront pas malgré les promesses du candidat puis les engagements du Président ! Et la loi d'amnistie qu'est-elle devenue ? Et la réforme de la fiscalité ? Mais il a suffi d'une manifestation à l'appel des curés, des rabbins, des imams et de toute la réaction des « anti », de la « manif pour tous », pour que le gouvernement recule et renvoie la « loi famille » aux calendes grecques !

De nombreux députés annoncent qu'ils déposeront des projets de loi pour faire avancer les questions de la parentalité, de la PMA, de l'adoption... Alors oui, que la représentation nationale fasse son travail, elle aura tout notre soutien !

■ **François Sauterey**



DROIT À L'IVG

Le 1^{er} février 2014, des dizaines de milliers de manifestant-e-s ont défilé en France et en Europe pour la sauvegarde d'un droit gagné de haute lutte : celui à disposer de son corps. Si, en France, la suppression de la notion de détresse est une avancée, le manque criant de centres IVG empêche cependant les femmes d'exercer leurs droits. Nous devons lutter pour que le droit à l'avortement, dans le cadre européen, soit reconnu dans tous les pays comme droit fondamental.

Les droits des femmes sont aujourd'hui la cible de ceux qui refusent l'égalité des sexes et des sexualités. Nous devons retrouver le chemin des mobilisations et de la rue pour que, plus jamais, des femmes ne soient considérées comme des criminelles en interrompant une grossesse, pour ne plus laisser dire que les inégalités femmes-hommes sont naturelles.

■ **Ingrid Darroman**



« On est reçu selon l'habit, reconduit selon l'esprit » PROVERBE RUSSE

CHANTIER MÉTIER SUR L'OUVRAGE

Le ministre de l'Éducation a dû prolonger le débat sur les enseignants du second degré pour tenir compte des critiques de la profession relayées par le SNES-FSU et de la mobilisation en CPGE.

Soucieux à la fois de garantir par un cadre réglementaire rénové l'ensemble des enseignants et déterminé à obtenir des avancées par rapport aux textes actuels, le SNES-FSU s'est battu dans toutes les réunions et a informé et mobilisé les collègues.

D'ores et déjà, le SNES-FSU a obtenu de confirmer ce qui constitue les fondements de notre métier, une définition des services en maxima hebdomadaires d'heures d'enseignement, le respect de la qualification disciplinaire, le maintien en décharge de l'heure de laboratoire en SVT et sciences-physiques...

AMÉLIORER LA SITUATION AU COLLÈGE

Les dérives liées à une gestion locale ont conduit à des situations flagrantes d'iniquité dans l'établissement des services et le versement des indemnités.

Le fait de considérer toute forme d'intervention pédagogique (TPE, TP, chorale) comme partie intégrante du service, de même que la suppression de la majoration pour effectifs faibles amoindrirait nettement les ardeurs de certains recteurs ou chefs d'établissement. Beaucoup reste à faire pour remplir le double



objectif de sécurisation de nos statuts et d'obtention d'améliorations. Une prochaine réunion aura lieu le 12 février entre le ministre et les organisations syndicales. Le SNES-FSU portera un certain nombre de demandes impératives dont la prise en compte par un allègement de service des services partagés, y compris pour les TZR, l'exigence d'un cadrage national des missions donnant lieu à des indemnités, sans ambiguïté sur la limitation des missions. En outre, nous porterons la question du collège, et le ministre doit s'engager sur des améliorations des conditions de travail qui passent entre autre, par des grilles horaires nationales suffisantes et des effectifs réduits. Quant au groupe sur les professeurs des classes préparatoires, il devrait se réunir plus tard sans qu'une date soit encore fixée. ■ **Frédérique Rolet**

FONCTION PUBLIQUE AGIR ET FAIRE CAMPAGNE

53 milliards d'économie en trois ans, l'annonce du président de la République a de quoi inquiéter les agents publics.

Et la réunion à l'Élysée du comité stratégique des dépenses publiques qui mettra en musique ces économies rappelle un temps – auquel le Premier ministre disait pourtant avoir mis fin –, celui de la trop fameuse révision des politiques publiques, la RGPP.

La Fonction publique ne sera pas la seule concernée par les économies, mais ces annonces ajoutent aux tensions qu'elle connaît. Au niveau des salaires tout d'abord, avec la quatrième année du gel du point d'indice, mais aussi au niveau des emplois.

Même si notre ministère connaît des créations, situation exceptionnelle, ces dernières sont insuffisantes face aux besoins. Là où les suppressions se poursuivent, il faut toute la professionnalité des agents pour que le service soit rendu.

DES CHOIX INQUIÉTANTS

La FSU s'alarme de ces choix, elle l'a fait savoir aux plus hautes autorités. Et elle s'adresse aux agents de la Fonction publique pour défendre avec eux d'autres orientations. C'est le sens de la lettre que sa secrétaire générale leur a adressée le 14 janvier et que le SNES doit faire connaître à tous⁽¹⁾ : « la FSU reste convaincue que notre pays a besoin de sa Fonction publique » pour « faire face aux évolutions sociales, démo-

graphiques, économiques, aux exigences écologiques ».

Les prochains mois nous offrent plusieurs opportunités d'intervention qu'il nous faut saisir. Les prochains travaux du commissariat à la stratégie et à la prospective seront consacrés aux enjeux de l'action publique. Le Parlement débattera prochainement du projet de loi sur la déontologie des fonctionnaires, et la FSU compte bien intervenir pour améliorer le texte, tant dans ses articles qui reviennent sur la « loi mobilité » d'août 2009, que parce qu'elle peut permettre d'élargir l'accès aujourd'hui trop réduit aux concours réservés. Enfin, la ministre M. Lebranchu devrait faire connaître dans les prochaines semaines le calendrier et la méthode de la négociation sur les « parcours professionnels, les carrières et les rémunérations ». Ces rendez-vous institutionnels ne doivent pas être les seuls. La FSU est mandatée pour construire une grève unitaire sur les rémunérations. Elle porte ce mandat dans les réunions des fédérations de la Fonction publique et agit pour un appel aussi large que possible. Il faut donner toutes ses chances à l'action unitaire. La campagne qui s'engage dès maintenant peut y contribuer. ■ **Anne Féray**

(1) www.fsu.fr

ÉDUCATION PRIORITAIRE TRANSPARENCE IMPÉRATIVE

Malgré les annonces, la préparation de la rentrée sur le terrain et les modalités de sélection des cent REP+ expérimentaux donnent des signaux négatifs à la profession.

La pondération de 1,1 qui devra permettre de libérer du temps dans le service des personnels, pour favoriser notamment le travail en équipe, concernera à la rentrée 2015 tous les futurs REP+, soit environ 350 collèges. Le ministère a souhaité expérimenter cette mesure dès la rentrée prochaine sur cent collèges – « sans préjuger de la future carte ».

Mais comment déterminer ces réseaux ? Les informations en provenance des départements et académies à ce jour témoignent de décisions souvent peu transparentes ou sur des fondements contestables. Ainsi, les six collèges retenus à La Réunion seraient « marqués par d'importantes difficultés sociales », mais aucun critère précis n'a été explicité par l'administration ; ailleurs, la liste a souvent été dévoilée sans explication. Et à Strasbourg, trois collèges ont été sélectionnés sur « l'engagement de leurs équipes, leur dynamisme, leurs

résultats au brevet, en matière de recul du décrochage ». Pour le recteur, ce sont là « les bases les plus rationnelles ». Mais comment mesurer l'engagement et le dynamisme des équipes ?...

DIFFICULTÉS SUR LE TERRAIN

Dans le contexte d'une préparation de rentrée marquée par une sous-estimation importante de la hausse démographique que les quelques moyens supplémentaires octroyés au second degré ne compensent pas, les H/E sont souvent en baisse y compris dans l'EP. Les personnels peuvent ressentir une contradiction entre les ambitions affichées par le ministère et la réalité concrète qui s'annonce dégradée. Pire, certains DASEN ont pu faire le choix de ponctionner fortement les moyens de l'EP. Dans les Hauts-de-Seine, notamment, la quasi-totalité des établissements de l'EP, collèges et lycées, voient leur H/E s'effondrer et leur taux d'HS croître. La forte mobilisation d'un nombre important et croissant d'établissements répond au sentiment d'injustice ressenti par les personnels.

Le SNES-FSU continuera de porter une conception ambitieuse de l'éducation prioritaire pour lutter contre les très fortes inégalités qui marquent durement la France et veillera fermement à ce que les ambitions affichées par le ministère se traduisent concrètement par une politique nationale forte, dans les collèges et les lycées, dès la rentrée prochaine. ■ **Bruno Mer**, colleges@sn.es.edu



RAPPORT DU COR POUVOIR D'ACHAT AMPUTÉ

Selon un rapport récent de l'INSEE, le pouvoir d'achat des ménages est en recul. Les retraités sont évidemment concernés.

La séance du COR (Conseil d'orientation des retraites) du 22 janvier 2014 consacrée à l'évolution du niveau des pensions et du niveau de vie des retraités a rendu compte de ses travaux. Deux points sont mis en exergue :

– fin 2011, le montant moyen de la retraite de droit direct, brut de prélèvements sociaux, s'élevait à 1 256 € par mois (1 603 € pour les hommes et 932 € pour les femmes). Si les niveaux de vie moyens des retraités sont proches de ceux des actifs et ont progressé parallèlement entre 1996 et 2011, cette progression s'est fortement ralentie pour tous depuis 2008 ;

– le COR insiste surtout sur les inégalités de niveau de vie entre retraités et note deux évolutions. La première concerne les écarts entre les différentes générations au sein des retraités, du fait de l'arrivée à la retraite de générations qui ont connu des carrières relativement favorables et de l'allongement de l'espérance de vie qui maintient en vie des générations plus pauvres. La seconde évolution est celle d'une concentration des revenus du patrimoine au sein d'une minorité de retraités plus aisés.

Le rapport évoque également la population vivant du minimum vieillesse, majoritairement

composée de personnes isolées et majoritairement féminine.

Dans son chapitre consacré au niveau de vie des retraités au sein de l'OCDE, il est rappelé l'importance des services publics en matière de santé, d'éducation, de logement, pour améliorer le niveau de vie des retraités et baisser le taux de pauvreté de la population totale.

SITUATION DÉGRADÉE

Le rapport montre indiscutablement que les retraités ne sont pas une population homogène et que la grande majorité d'entre eux n'est pas privilégiée. Et les chiffres publiés doivent être révisés à la baisse compte tenu des politiques menées depuis 2011. Mise en place de la CASA (Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie, appliquée dès le 1^{er} avril 2012), conséquences de la réforme des retraites : autant de mesures pesant sur les retraités. Les retraités les plus récents connaissent une situation dégradée du fait d'une pension calculée sur un traitement gelé depuis 2010, à supposer qu'ils soient partis sans décote. Pendant ce temps, les dépenses constantes (eau, gaz, électricité...) augmentent.

■ **Marylène Cahouet**

ERRATUM

Une erreur s'est malencontreusement glissée dans la rubrique « Sur le terrain » concernant les enseignants en poste sur plusieurs établissements dans le dernier numéro de L'US Magazine. L'article, signé Xavier Marand, relève en fait d'un travail collaboratif issu du groupe métier réalisé dans le cadre du partenariat SNES-FSU/CNAM conduit par Yannick Lefebvre en collaboration avec Alice Cardoso qu'il faut donc associer à la signature de cet article.

Académie de Toulouse : dans l'action

La section académique a fait, lors du CTA de janvier, le constat que la communication du ministre sur la Refondation de l'École ne peut désormais plus masquer les contraintes budgétaires dans lesquelles se prépare la rentrée 2014. Elle a organisé avec le SNEP et le SNUEP un rassemblement académique à l'occasion du CAEN du 5 février devant le rectorat, rejoint à cette occasion par une très large intersyndicale et de nombreux enseignants venus de toute les régions.

Elle y a concrétisé l'opération menée dans l'académie depuis novembre pour médiatiser la situation éprouvante des TZR, en pavoisant les abords du rectorat avec les 1 500 cartes-pétitions signées par les collègues. Les collègues présents ont profité de ce rassemblement pour dénoncer les conditions matérielles difficiles de préparation de la rentrée (postes insuffisants pour absorber la hausse démographique, problèmes chroniques de recrutement).

Le projet de la rectrice d'expérimenter des grilles horaires dérogatoires en langues vivantes au collège (introduction de la LV2 en Cinquième, financée par la perte d'une heure de LV1 en Sixième) a été vivement dénoncé par les manifestants.



« Pour la plupart des hommes, se corriger consiste à changer de défauts » VOLTAIRE

FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES PORTER UNE RÉELLE AMBITION !

Le projet de loi relatif à « la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale » est en cours de discussion à l'Assemblée nationale.

En procédure accélérée, cette loi devrait être votée à la fin du mois de février.

Ce texte propose la mise en œuvre d'un compte personnel de formation, qui peut être réglementairement crédité de 150 heures avec des abonnements supplémentaires en fonction de la situation des bénéficiaires, ouvert dès l'entrée dans la vie active jusqu'au départ en retraite. Ce compte pourra servir à accéder à des formations qualifiantes en lien avec les besoins de l'économie et la sécurisation des parcours des salariés.

En parallèle à ce compte, un conseil en évolution professionnelle sera offert à tous dans le cadre d'un service public de l'orientation coordonné par les Régions. À ce niveau, le rôle des Régions pourrait être majeur au niveau de l'orientation des salariés dans la sécurisation de leur parcours professionnel, mais également pour l'orientation des jeunes en formation professionnelle initiale.

APPRENTISSAGE

Le projet de loi réforme également la formation en apprentissage, en proposant davantage de garanties pour les apprentis en termes de gratuité d'accès aux formations et de leur contrôle, mais en donnant également plus de pouvoir aux Régions au niveau des financements et notamment de la répartition de la taxe d'apprentissage. Il leur donne ainsi la possibilité de piloter, par les subventions, les cartes de formation professionnelle initiale secondaires et supérieures.

Le financement de la formation professionnelle est également réformé par une diminution de la masse salariale versée par les petites, moyennes et grandes entreprises, avec une amélioration du contrôle des fonds versés pour éviter l'évaporation de ceux-ci.

LIMITES DU PROJET

Ce projet, qui incontestablement clarifie un domaine extrêmement opaque, qui accorde quelques droits supplémentaires aux salariés, pêche encore par le manque de garanties collectives pour assurer l'effectivité de ces droits. Il pêche également par le manque d'ambition qui risque de ne pas permettre de relever le défi de l'accès à la qualification des salariés les plus fragiles : jeunes sans qualifications, chômeurs de longue durée ou demandeurs d'emplois en fin de droits.

Et ce projet confère aux Régions une compétence renforcée sur l'ensemble de la formation professionnelle, laissant ainsi peu de place à l'État pour définir des axes stratégiques de formations en lien avec des axes de développement économique dans les secteurs productifs ou du développement écologique.

Dans ce cadre, la FSU se doit de porter ses propositions pour améliorer ce projet de texte et contribuer à ce qu'il ouvre réellement une ambition pour la formation continue des citoyens qui en ont le plus besoin. Le SNES-FSU prend toute sa place pour porter cette ambition. ■ **Thierry Reygades**

CHÔMAGE PARI PERDU

Le Président de la république s'était engagé à inverser la courbe du chômage avant la fin 2013. Pari perdu. On dénombrait, en décembre, près de 5,2 millions de chômeurs de catégories A, B et C.

Il s'agit des inscrits à Pôle emploi, en recherche d'emploi, et ayant au mieux travaillé quelques heures dans le mois (A : sans aucune activité ; B et C : activité partielle). Si l'on y ajoute les dispensés de recherche, les sous-employés et les découragés – qui constituent ce que l'on nomme joliment le « halo » du chômage – on approche les 7 millions de personnes. Sans compter les précaires et celles et ceux qui, aujourd'hui en emploi, sont passés par ces situations durant l'année.

Sans surprise, l'embellie promise ne s'est pas produite. On a bien observé à plusieurs reprises en 2013 un infime repli, mais sur l'année, le nombre officiel des privés d'emploi s'est accru de 6 %. Dans cette foule, aux côtés des jeunes dont le chômage est ralenti par les emplois aidés, les plus de 50 ans paient un lourd tribut : leur nombre a augmenté presque deux fois plus que l'ensemble, et ils sont plus d'un million à être aujourd'hui chômeurs contre 500 000 en 2008. Ce phénomène démontre – s'il en était besoin – l'absurdité des réformes des retraites que nous avons combattues.

COUP SUR LE COÛT

La situation n'est malheureusement pas près de s'améliorer. Il faudrait en effet une croissance économique de 1,5 % pour que les créations d'emplois l'emportent sur les destructions. Or, les prévisions du gouvernement pour l'année plafonnent à 0,9 %. La courbe ne va donc pas s'inverser, et ce tant qu'austérité et déflation salariale domineront en Europe, associées aux



réformes « structurelles » promouvant la flexibilité. Certains affirment encore qu'il faut faciliter les licenciements ou le travail du dimanche pour accroître l'embauche... C'est un tout autre mécanisme à l'œuvre : le chômage de masse pèse sur les salaires et les conditions de travail, au profit des revenus financiers. À l'inverse, et sans attendre la croissance, il faut engager un débat sur le partage du travail et de la richesse. Depuis les « 35 heures », c'est un véritable tabou, alors que nous vivons une forme de partage fondé sur l'exclusion de millions de personnes.

Exclus, poussés vers la pauvreté, les chômeurs – dont seulement moins de la moitié perçoit une allocation – sont enfin et encore trop souvent stigmatisés. Et c'est à nouveau sous l'angle du « coût » qu'ils représenteraient pour l'entreprise que le Medef engage les discussions sur l'Unedic. Le véritable coût du chômage, c'est celui que vivent les chômeurs !

■ **Hervé Moreau**

CO-PSY ET DCIO L'ENTREVUE D'UNE ÉCLAIRCIE ?

Un groupe de travail sur le service d'orientation de l'Éducation nationale a été ouvert le 30 janvier.

C'est dans un climat de tensions extrêmes dû aux fermetures de CIO dans les académies qu'il se tient. La volonté annoncée par le MEN de prendre le temps des échanges sur ce dossier sensible est déjà un élément positif, après une période de refus délibéré d'entendre le point de vue de la profession.

Ceci est sans conteste à mettre au crédit des actions impulsées par le SNES-FSU depuis la rentrée contre la fermeture des CIO et pour l'arrêt de mise en place du Service public régional d'orientation (SPRO) à marche forcée.

La première réunion a porté sur le cadre dans lequel allaient intervenir les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs de CIO.

SITUATION FLOUE DES CIO

En effet, la future loi sur la formation professionnelle est en cours de discussion au Parlement⁽¹⁾. Elle doit préciser les positionnements respectifs de l'État et des Régions sur l'orientation. Si l'orientation des élèves et des étudiants reste bien sous

la responsabilité de l'État, la Région coordonnant les autres organismes, la situation des CIO est plus floue.

Au prétexte que ceux-ci seraient ouverts aux publics non scolaires (autour de 10 % en moyenne) certains souhaitent que les Régions aient le pouvoir d'engager les CIO dans des actions au profit de publics dont elles ont la charge. Où les CO-Psy trouveront-ils le temps alors pour travailler avec les élèves ? Le SNES a réaffirmé sa volonté de voir une convention type nationale encadrer les conventions entre le recteur et la Région et déterminer précisément les limites des interventions des CIO dans le SPRO.

RESTER VIGILANT

Une seconde réunion fixée au 13 février abordera les missions des personnels, du CSAIO⁽²⁾ au CO-Psy, ainsi que celles des CIO et la carte de leur implantation. Nous avons fortement insisté sur l'urgence à stopper tous les projets de fermetures de CIO dans les académies. Le directeur de



cabinet s'est engagé à intervenir pour qu'ils soient suspendus en attendant les conclusions du groupe de travail. Le SNES-FSU fera des propositions qui inscrivent les missions des CO-Psy et des DCIO⁽³⁾ dans une dynamique positive de démocratisation et qui reconnaissent pleinement leur rôle de psychologues du second degré.

Une troisième réunion, non encore fixée, abordera les missions des psychologues de l'EN, (psychologues du premier degré et CO-Psy), de leur for-

mation, de leur recrutement et de leur carrière. C'est une urgence et le SNES-FSU sera vigilant pour qu'elle ne soit pas renvoyée aux calendes grecques. ■ **Marie-Agnès Monnier**

(1) La FSU a déposé plusieurs amendements auprès des groupes parlementaires. Il semblerait que ceci ait porté ses fruits puisque les CIO ont été ajoutés comme apportant un appui à la politique de l'État. Même si cela laisse ouvertes des interprétations sur leur place.

(2) Chef de service académique d'information et d'orientation.

(3) Directeur de CIO.

Sotchi : du pain et des jeux ne font pas les droits humains

Alors que s'ouvrent les JO d'hiver, la compétition ne doit pas faire oublier à quel point la Russie viole les libertés fondamentales. La liberté d'information est attaquée, avec un blocage des sites internet dès lors que l'information est jugée « extrémiste » par le parquet, et sans aucune procédure contradictoire. Les ONG recevant des fonds de l'étranger sont obligées de se déclarer « agents de l'étranger » et subissent de nombreux contrôles abusifs. La liberté de manifester est fortement attaquée, et des manifestants arrêtés et détenus pour des motifs arbitraires. Le recours à la torture est présent à tous les échelons de la chaîne pénale. Les lois « anti-propagande gay » empêchent toute mention de l'homosexualité dans l'espace public. Le racisme et la xénophobie progressent en Russie, avec des agressions en augmentation constante, avec une relative indifférence de l'État. Les JO doivent permettre une mobilisation en faveur des droits humains en Russie !

Coût de pompe

**Prévisions 2016 :
augmentation des prix à la pompe**

+ 8,5
centimes/litre pour le gazole

+ 7,7
centimes/litre pour l'essence

MGEN : élections du 17 janvier au 14 mars

Tous les deux ans, la MGEN renouvelle le tiers des membres des comités de section dans chaque département. Les comités de section, structures de base de la mutuelle, sont des lieux de réflexion et de débats. En leur sein sont désignés les représentants aux assemblées générales annuelles qui vont décider des choix (niveau des cotisations et prestations, évolutions de l'offre...). L'avenir des mutuelles de fonctionnaires, dont la MGEN est un pilier, se joue dans les prochaines années, face à des contraintes multiples, dans un contexte concurrentiel. Le fragile équilibre entre cotisations et prestations dépend notamment des taxes qui ont explosé, de l'équilibre entre les générations d'adhérents (vieillesse de la population mutualiste), de l'organisation du système de santé, et des politiques de santé publique et de santé au travail.

La réflexion engagée par la MGEN combine deux approches complémentaires : d'une part une évolution possible de l'offre globale et d'autre part des rapprochements entre mutuelles – des sujets majeurs donc. Voter, c'est participer aux décisions qui détermineront l'avenir de la MGEN et des solidarités.

« La peur est la plus terrible des passions parce qu'elle fait ses premiers effets contre la raison » RIVAROL

THÉORIE DU GENRE

C'EST PAS NOT'GENRE!

Le supposé enseignement de la supposée « théorie du genre » nourrit de nouveau la chronique, une fois de plus instrumentalisée à des fins politiques.

Les « journées de retrait de l'école », lancées par Farida Belghoul, proche d'Alain Soral et de son mouvement national-socialiste « égalité et réconciliation », demandent aux parents de retirer leurs enfants de l'école un jour par mois pour protester contre « la théorie du genre », « l'incitation à la masturbation », « l'apologie de l'homosexualité ». Le message passe aussi par des réseaux religieux fondamentalistes, avec des consignes telles que la distribution de tracts devant les églises et les mosquées, mais pas dans le périmètre des écoles pour ne pas alerter... et pour conséquences des absences d'élèves dans les écoles, mais aussi des collèges et des lycées.

ÉTUDES DE GENRE ?

L'homme et la femme ne sont pas que des identités biologiques. Les études de genre (*gender studies*) travaillent la dimension sociale de la construction du masculin et du féminin. Il ne s'agit pas de transformer les petits garçons en petites filles, pas plus d'ailleurs que les petites filles en petits garçons, mais de comprendre les mécanismes sociaux qui conduisent aux inégalités de sexe et au rejet de l'homosexualité, afin de pouvoir lutter contre.

« La » théorie du genre est une invention de ceux-là même qui refusent les résultats des études de genre, parce qu'ils considèrent par exemple la femme « naturellement » (c'est-à-dire biologiquement) inférieure à l'homme. L'école, creuset de la République, se doit de former les jeunes à l'égalité. De la maternelle au lycée, cela passe par les enseignements, par



l'éducation à la vie affective et sexuelle, mais aussi par la vie scolaire. Ce travail nécessaire de l'école sur l'égalité dans toutes ses dimensions doit être renforcé et non sapé. Il est inquiétant de constater que, depuis les mouvements de contestation du mariage pour tous, les mouvements extrémistes se fédèrent autour d'une remise en cause des missions de l'école laïque. Ces mouvements fragilisent le lien de confiance essentiel qui doit exister entre l'institution scolaire et les familles. Or, c'est bien le rôle de l'école de lutter contre les préjugés et les stéréotypes, notamment de genre, facteurs d'inégalités, d'exclusion et parfois même de violence, afin de faire réussir tous les élèves, quels que soient leur genre ou leur orientation sexuelle.

■ Valérie Sipahimalani, Olivier Lelarge

PRÉPARER LE CONGRÈS À VOS PLUMES OU CLAVIERS

Les débats du congrès national du SNES-FSU ont été lancés par la publication des rapports préparatoires avec L'US du 21 décembre 2013.

Fruit d'une réflexion collective qui doit associer tous les syndiqués, les textes définitifs votés par le congrès définiront les mandats du SNES pour les deux années à venir. Le congrès doit être l'affaire de tous les syndiqués qui peuvent donc se saisir de ces textes préparatoires pour en débattre dans leur établissement, rédiger des amendements, proposer des contributions...

Chaque section académique organisera un congrès académique qui mandatera ses délégués au congrès national sur les cinq thèmes et sur les propositions de modifications des statuts de notre organisation.

Pour participer au congrès de votre académie, adressez-vous à votre section académique qui vous renseignera sur les modalités de participation, les dates et le déroulement de son congrès. Jusqu'au congrès national, à chaque US sera annexé un supplément spécial congrès contenant les contributions qui alimenteront les débats



des congrès académiques. Elles ne doivent pas dépasser 2 500 signes.

Toutes les contributions, même celles qui seraient trop longues pour être publiées dans les suppléments papier de L'US seront publiées sur le site du

SNES : snes.edu/-Le-congres-de-Marseille-31-mars-14-.html

Alors, au moment où le ministère ouvre des discussions sur la mise en œuvre de la loi de refondation de l'École et sur l'avenir de nos professions au moment des annonces présidentielles sur la poursuite des politiques d'austérité qui menacent notre système de protection sociale et l'existence même d'une Fonction publique d'État, n'hésitez pas à vous exprimer et à investir ce moment démocratique de réflexion et de construction. Adressez vos contributions par courrier à L'US ou par mél (universite.syndicaliste@snes.edu) et rendez-vous dans les congrès académiques.

■ Roland Hubert

ALTER SOMMET

RÉSISTANCES À DÉVELOPPER

En Europe, les résistances aux politiques d'austérité orchestrées par la Troïka ont convergé lors d'un processus, l'Alter Sommet, initié à Athènes en juin dernier.

Le 31 janvier, le SNES-FSU a participé à une nouvelle réunion du comité de coordination de l'AS à Bruxelles. Priorité a été donnée aux trois cibles définies à l'assemblée générale de l'automne dernier : la Troïka, le traité transatlantique (TAFTA : *Transatlantic Free Trade Agreement*) et l'extrême droite. Désormais, la stratégie de communication s'organise autour de ces trois objectifs. Une fois le constat fait que la démocratie est en danger parce que le TAFTA ne créera nul emploi et conduira à la domination des multinationales sur les États souverains, que la Troïka sème la pauvreté et la division partout où elle impose ses plans d'austérité, favorisant ainsi la montée de l'extrême droite, la question des mobilisations à venir se pose.

ÉCHÉANCES DE LUTTE

Plusieurs échéances semblent incontournables : une action de protestation contre le TAFTA à la mi-mars lors de la venue d'Obama à Bruxelles, l'Euro-manifestation du 4 avril à l'appel de la CES qui dénonce clairement les ravages de l'austérité. L'AS participera sous des formes restant à définir à la semaine d'action à la mi-mai lancée par Blockupy, dont l'objectif est de porter la lutte contre l'austérité en Europe du Nord et qui se situera au moment d'une réunion du Conseil européen avant les élections européennes.

L'objectif de la réunion d'Athènes des 14 et 15 février, à l'invitation des organisations

grecques et parce que ce pays assure actuellement la présidence tournante du conseil de l'UE, est de préparer les mobilisations d'avril et de mai. À plus long terme, le blocage de la BCE est envisagé à Francfort avec Blockupy ainsi que la réaffirmation de la solidarité avec la Grèce et l'ensemble des pays touchés par les plans d'austérité. Le SNES poursuivra son engagement avec la FSU dans le réseau Alter Sommet.

■ Henri-Jean Nouri



CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES LETTRE AU MINISTRE

Le SNES-FSU, le SNEP et le SNUEP se sont adressés par courrier au ministre pour lui demander de desserrer le calendrier initialement proposé, comme ils l'avaient déjà fait, avec d'autres organisations, lors du CSE du 16 janvier.

Is s'inquiètent de la méthode et du calendrier de travail fixés par le ministre, qui ne placent pas le Conseil Supérieur des Programmes dans les meilleures conditions pour remplir ses différentes missions. En effet, après avoir écrit la charte des programmes, redéfini le socle commun de connaissances de compétences et de culture, le CSP devrait mettre en place des groupes spécialisés pour écrire de nouveaux programmes, et consulter ensuite les enseignants... tout cela d'ici juin 2014.

Il est évident que ce calendrier est intenable : sortir de la juxtaposition des programmes existants et de la double prescription socle/programmes, établir une cohérence entre les différents niveaux d'enseignement, réviser certains programmes, en élaborer d'autres, prévoir leur mise en œuvre notamment en terme d'accompagnement et de formation... ne peut se faire sérieusement en quatre mois.

■ Sandrine Charrier
contenus@snes.edu

À propos du curriculum

Le SNES-FSU continue à réfléchir, avec d'autres, à la question des programmes et des pratiques. Par exemple, il participe au collectif CORPUS qui propose des débats, impulse un travail de réflexion qui s'inscrit dans le moyen et long terme.

Ce collectif ne se substitue pas aux associations et organisations syndicales qui ont signé son appel : <http://refonderprogrammesscolaires.com/2013/09/29/pour-une-veritable-refondation-des-programmes>.

Son travail s'oriente dans deux directions :

- favoriser un bilan des programmes actuels, grâce à des enquêtes, bilans, par voie syndicale, association de spécialistes, travaux d'équipes de chercheurs... et faire des propositions ;
- proposer des séminaires de réflexion ouverts.

Le premier séminaire du collectif CORPUS portera sur la notion de curriculum et aura lieu mercredi 12 février. Intervenants : Bertrand Geay et Elisabeth Chatel, sociologues.

Hausse démographique confirmée...

+ 34 200

Nombre d'élèves supplémentaires dans le premier degré en 2013

+ 32 000

Nombre d'élèves supplémentaires dans le premier degré en 2014

+ 35 500

Nombre d'élèves supplémentaires dans le second degré (hors formations post-bac) en 2013

+ 9 100

nombre d'élèves supplémentaires dans le second degré (hors formations post-bac) en 2014

« C'est la profonde ignorance qui inspire le ton dogmatique » JEAN DE LA BRUYÈRE

SCIENCES EXPÉRIMENTALES ENTRE DISCOURS AFFICHÉ ET RÉALITÉS DE TERRAIN

Quasi-disparition des groupes à effectifs réduits, réduction des horaires dans les séries scientifiques au lycée, augmentation des consignes de sécurité et principe de précaution : les sciences ont-elles un avenir expérimental ?

Faire des sciences nécessite des allers-retours incessants entre théorie et réel pour aboutir à une représentation construite des phénomènes : c'est en initiant aux démarches expérimentales, dont la pratique est partie intégrante de la vie du chercheur, que l'on développe chez les élèves le goût des sciences. On invoque souvent – est-elle bien réelle ? – la « crise des vocations scientifiques ». Pourtant, force est de constater que rien, dans la politique actuelle de l'école, ne semble faciliter la mise en œuvre des pratiques expérimentales.

Expérimenter demande des moyens : des moyens humains pour encadrer des activités pratiques exigeant une grande disponibilité de l'enseignant en termes de pédagogie et de sécurité, et aussi des moyens financiers pour l'équipement des salles de sciences. Or, tout semble fait pour obérer l'avenir des TP : disparition de toute référence à la notion de groupe à effectif réduit dans les programmes des collèges et lycées, et fonte des crédits pédagogiques.

Expérimenter demande aussi du temps. Du temps avec les élèves : il faut prendre à bras-le-corps les programmes et se donner les moyens de trouver un juste équilibre entre acquisition de connaissances et familiarisation avec les démarches scientifiques. Du temps de préparation : le ministère, qui propose dans le cadre des discussions sur le métier de remplacer les décharges par une indemnité, ne répond pas aux réalités de terrain auxquelles les enseignants sont confrontés.



DANS LES CLASSES...

En physique-chimie, la quasi-suppression des groupes au collège et la réduction des horaires en lycée alliées à une moindre cohérence avec l'enseignement de mathématiques rendent problématique la construction systématique de raisonnements rigoureux. En SVT, les réglementations de plus en plus drastiques sur la manipulation du vivant et des produits chimiques ont fait disparaître une grande partie des manipulations du réel au profit « d'expérimentations » virtuelles présentées comme la solution.

Des groupes à effectifs réduits, inscrits dans les grilles horaires nationales sont indispensables, ainsi que des conditions propices à la manipulation du concret dans les pratiques scientifiques. Le SNES-FSU portera ces exigences auprès du Conseil supérieur des Programmes et des groupes d'experts chargés de l'écriture des nouveaux programmes.

■ **Groupe SVT et groupe physique-chimie**, contenus@snes.edu

CLASSES PRÉPARATOIRES CPGE, DCGX OU EN EST-ON ?

En classes préparatoires, la mobilisation exemplaire de décembre dernier doit servir de point d'appui pour obtenir des améliorations des décrets de 1950 régissant les services et les rémunérations.

C'est l'esprit de ces décrets que le SNES-FSU doit revitaliser, par exemple la référence à un horaire hebdomadaire et à une discipline, afin d'assurer sécurité et protection des professeurs face à toutes les situations. Rappelons que ce n'est pas le cas aujourd'hui en prépas, où les rectorats s'engouffrent dans les brèches et les zones d'ombres des textes réglementaires afin de contester des allègements de service ou l'application des maxima spécifiques.

RÉNOVER POUR AMÉLIORER

Dans les discussions sur le métier enseignant qui reprennent avec le ministère, le SNES-FSU continuera à exiger la revalorisation des salaires et la baisse de la charge de travail de l'ensemble des professeurs. Au sujet des heures supplémentaires en CPGE, le ministère doit cesser l'hypocrisie : s'il trouve qu'il y en a trop, il doit en tirer les conséquences et créer des postes. Sur l'informatique, le directeur de l'enseignement scolaire (DGESCO),

a fait des ouvertures « il y aura des postes à la prochaine rentrée », sans s'avancer sur le nombre, en rappelant son dogme du « coût constant ». On en est bien loin actuellement avec quinze postes prévus à ce jour pour toute la France. Il faut aussi avancer sur l'intégration des heures dites supplémentaires dans le salaire de base, celles qui font partie du service défini par le poste CPGE sur lequel un professeur est nommé. Il faut limiter les effectifs, avec une priorité en prépas scientifiques, tout en maintenant l'allègement pour effectif pléthorique, sur une ou plusieurs classes. Le corps des chaires supérieures doit servir de référence pour nos carrières, avec une programmation du doublement de ses effectifs, et la perspective d'un accès à l'échelle B de rémunération. Le SNES-FSU abordera ces questions lors du groupe de travail sur les CPGE que le ministère s'est engagé à mettre en place.

■ **Jean-Hervé Cohen**, prepas@snes.edu

NOTATION ADMINISTRATIVE C'EST LE MOMENT

Elle est statutaire, et à côté de la notation pédagogique sur 60 pour les enseignants, fait toujours l'objet d'une note chiffrée sur 40 ou sur 20 pour les CPE et les CO-Psy, fondée sur une appréciation littérale et des pavés (assiduité, ponctualité, autorité et rayonnement).

Elle est proposée par le chef d'établissement et arrêtée chaque année par le recteur d'académie. Tous les personnels sont notés, y compris ceux qui n'auront exercé que pendant une courte période.

La notation administrative visant à apprécier « la manière de servir », le chef d'établissement ne peut pas, dans son appréciation comme dans sa notation, porter d'appréciation sur la pratique pédagogique des enseignants, ni faire état de relations conflictuelles pour des motifs dépassant la seule manière de servir, ni tenir compte des opinions, activités syndicales, activités dans le cadre d'un mandat électif ou absences pour congés (maladie, maternité...).

TZR

La notation administrative des TZR est de la responsabilité du chef d'établissement de rattachement. Cependant, il doit impérativement prendre contact avec le (ou les) chef(s) d'établissement dans lesquels les remplacements sont effectués. On ne saurait tolérer que l'exercice comme TZR se traduise par des retards de

Comment contester ?

Des informations complémentaires et les modalités de contestation sont disponibles dans le supplément évaluation paru en novembre 2013 et sur le site du SNES-FSU : www.snes.edu/-Notre-evaluation,5586-.html

notation sous prétexte de méconnaissance de la « manière de servir » de la part du notateur.

SANS ENTRETIEN

Certains chefs d'établissement incitent vivement, voire convoquent les personnels à un entretien pour établir leur évaluation administrative. Si cette procédure peut, dans certains cas, présenter l'intérêt d'un échange, ces entretiens n'ont bien entendu rien d'obligatoire. Il convient en tout état de cause de ne jamais y aller seul.

La distinction entre les domaines administratif et pédagogique reste bien une exigence forte de la profession et aucune évaluation globale par le chef d'établissement ne saurait se justifier.

■ **Xavier Marand**, intercat@snes.edu

CONTRACTUELS LES CHOSSES AVANCENT

Le groupe de travail consacré aux contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation s'est réuni le mercredi 22 janvier

Réponses à l'intervention déterminée du SNES et de la FSU, les propositions du ministre comportent de réelles avancées. Les recteurs seraient tenus d'élaborer une grille de rémunération assurant aux contractuels en CDD comme en CDI une progression de leur indice avec l'ancienneté.

L'indice majoré 367 (1 386,46 € mensuels net) deviendrait, dès la rentrée 2014, l'indice minimum de rémunération des contractuels recrutés avec une licence ou sur la base de leur expérience professionnelle dans les disciplines professionnelles et technologiques.

Pour les contractuels titularisés, les règles de classement seraient modifiées : la règle « du butoir » qui avait pour effet le plus souvent de les priver de toute reprise d'ancienneté serait abrogée, demande que le SNES-FSU n'avait cessé de porter lors des Comités techniques ministériels. Même conditionnée au non-versement de la prime d'entrée dans le métier, cette mesure représente une nette amélioration.

En effet, avec la nouvelle rémunération la prime sera

recupérée en quelques mois. Le décret de juillet 1989 concernant le recrutement de vacataires pour l'enseignement secondaire, statut particulièrement précaire, sera enfin abrogé comme nous l'exigions. Le SNES-FSU ayant dénoncé le caractère inacceptable de certaines pratiques de gestion, une circulaire sera adressée aux recteurs.

BATAILLES À POURSUIVRE

Toutefois, plusieurs points restent préoccupants, notamment le renvoi de l'élaboration des grilles de rémunération aux recteurs, le refus de prendre le diplôme en compte dans le classement au sein de la grille, la volonté de recruter les contractuels au niveau de la licence. D'autres, soulevés par le SNES et la FSU, n'ont fait l'objet d'aucune réponse, en

particulier celui des conditions trop restrictives pour l'éligibilité aux recrutements réservés.

Fort de ces premières réponses, le SNES-FSU entend bien poursuivre son action pour obtenir de nouveaux progrès.

■ **Caroline Mordelet, Anne Féray**



CPE à Rennes : + 10 emplois mais aucun ne sera implanté dans les établissements !

Responsable ? La LOLF, nous dit-on ! En 2006, le rectorat décidait de créer 17 postes de CPE, consécutivement à la suppression d'emplois de MI-SE. Opération jamais régularisée, malgré les engagements du rectorat et du ministère. Les dix postes « mesures 2014 », sont donc détournés pour gommer cette anomalie budgétaire. Inacceptable, au regard des énormes besoins dans l'académie qui compte, outre les établissements aux effectifs pléthoriques avec un seul CPE, précisément dix collèges sans CPE ! Le SNES-FSU appelle les établissements, lors du CA sur la DGH, à exprimer avec une motion les difficultés quotidiennes rencontrées dans la vie scolaire et faire état des besoins réels. Des rassemblements médiatisés seront aussi organisés. Ces mobilisations, auxquelles les parents sont associés, doivent contraindre le rectorat à implanter ces dix postes et des postes d'AED, tout aussi nécessaires.

Hors-classe 2013 CPE Lille

Dans l'académie de Lille, être en rang utile, avoir l'item TB de l'inspection, mais AB du chef d'établissement interdit la promotion. Le recteur d'académie justifie cette décision en conseillant à la collègue de « reprendre confiance et de répondre au mieux aux attentes de son chef d'établissement » (quelles attentes ? elles ne nous ont pas été précisées) et rappelant « le devoir pour un personnel de conserver un comportement irréprochable, notamment envers sa hiérarchie ». Voici un nouvel exemple de l'usage de « l'outil d'aide à la prise de décision », qui retient un événement circonstanciel comme élément déterminant d'un refus de promotion, méconnaissant l'évaluation de l'ensemble de la carrière du fonctionnaire.

Documentation : audience à l'IG EVS

Le SNES-FSU a été reçu en audience à l'IG EVS, le 21 janvier, pour évoquer la situation de la Documentation et rappeler ses revendications pour la profession. Les échanges se sont articulés autour des problématiques actuelles et ont permis d'avoir un éclairage institutionnel sur la question des 3C et du curriculum en Information-Documentation. Les réponses apportées sont loin d'être satisfaisantes. Le SNES-FSU réaffirme sa volonté d'une reconnaissance du rôle pédagogique du professeur documentaliste et restera vigilant sur les déclinaisons académiques des 3C. Le compte rendu de l'audience : www.snes.edu/Audience-a-l-Inspection-Generale,26367.html

« On se lasse de tout sauf de comprendre » VIRGILE

MOBILISATIONS DANS LES ÉSPÉ

CONTRE UNE RÉFORME DIFFORME

La réforme de la formation des enseignants et CPE était une nécessité, mais les premiers bilans sont inquiétants et les mobilisations se multiplient. La FSU et le SNES ont créé des observatoires de la formation des enseignants et CPE, et appellent à des améliorations immédiates.



La nouvelle réforme de la formation donne lieu à de nombreuses difficultés :

- inégalités des contenus et volumes de formation sur le territoire dues à l'absence d'un cadrage national fort ;
- des moyens alloués qui ne sont pas à la hauteur de l'ambition affichée. Ainsi des sites sont menacés de fermeture ; les TD sont transformés en cours magistraux ; les frais d'inscription à l'ÉSPÉ sont à la charge des contractuels-admissibles cette année et des futurs fonc-

tionnaires stagiaires à la rentrée 2014 ; l'aide spécifique aux candidats aux concours de l'enseignement a été supprimée en 2013-2014 ; la rémunération des fonctionnaires stagiaires diminuera de 20 % à la rentrée 2014 par rapport à 2013 et l'indemnité des tuteurs de fonctionnaires stagiaires diminuera de 50 % ;

- une année de fonctionnaire stagiaire très chargée (voir ci-dessous l'article « Rentrée des stagiaires 2014 ») qui ne laisse aucune place à un retour réflexif sur la pratique ni à un travail

de recherche approfondi et de qualité en master 2 ;

- des formateurs et tuteurs malmenés. Les formateurs des ÉSPÉ voient leurs conditions de travail fortement dégradées. La diminution du temps de formation les empêche de former correctement les étudiants et de mener un réel travail en équipe, en co-intervention avec les formateurs de terrain. Les emplois du temps ne sont connus qu'au dernier moment, d'où un climat de précarité inadmissible. Les tuteurs du second degré sont sans formation ni décharge de service. Ils sont déconnectés de l'ÉSPÉ rendant impossible la nécessaire liaison entre formation sur le terrain et formations théoriques à l'ÉSPÉ.



AIX-MARSEILLE : BLOCAGE PAYANT

L'ÉSPÉ d'Aix-Marseille pâtit, depuis la rentrée, du manque de moyens : les formateurs sont en nombre insuffisant au regard du nombre d'étudiants. Conséquences : certains cours ne sont pas assurés, d'autres prévus à 35 sont transformés en cours magistraux à 200. Enfin, le master 1 a du mal à trouver l'équilibre, entre préparation aux concours et formation professionnelle. En décembre, après plusieurs journées de blocage, les étudiants et formateurs, avec le SNES et la FSU ont obtenu la prise en compte de leurs exigences : le master devient plus orienté vers la préparation des concours ; 17 emplois temps plein alloués à L'ÉSPÉ seront pleinement utilisés pour le second semestre, quitte à solliciter des inspecteurs et des chefs d'établissement...

FSU lancée le 4 février pour exiger des améliorations immédiates et demander l'ouverture de discussions afin de faire évoluer la réforme de la formation : <http://observatoire-fde.fsu.fr> ■ Caroline Lechevallier

RENTÉE DES STAGIAIRES 2014 INÉGALITÉS DE TRAITEMENT

Alors que V. Peillon annonce que les stagiaires seront à mi-temps à la rentrée et que la formation est rétablie, ils ne seront pas tous traités à la même enseigne.

Ce sont près de 16 000 fonctionnaires stagiaires qui seront affectés, soit le double par rapport à la rentrée 2013. Ils seront issus de deux sessions de concours :

- la session « normale 2014 » comprenant l'agrégation et les concours dits « renouvelés » du CAPES/T et de CPE, dont les écrits auront lieu en mars/avril 2014 et les oraux en juin/juillet 2014 ;
- la session exceptionnelle 2014 (alias 2013-2) des concours du CAPES/T et de CPE dont les écrits ont eu lieu en juin 2013. Le ministère a proposé aux admissibles d'être contractuels cette année 2013/2014 (70 % des admissibles ont accepté). Les oraux auront lieu entre mars et juin 2014.

INQUIÉTODES SUR LES CONDITIONS D'AFFECTATION ET DE STAGE

Le ministère a annoncé oralement que les lauréats des concours 2014 exceptionnels seraient fonctionnaires stagiaires à temps plein, sans formation, sans tuteur. Les lauréats des autres concours qui doivent valider un M2 seraient à mi-temps sans aucune certitude pour les autres. Quant à la formation, les stagiaires qui n'ont qu'un M1 devront s'inscrire en deuxième année de master MEEF, le flou reste entier pour ceux déjà titulaire d'un master. Le SNES-FSU proteste contre cette inégalité de traitement et réclame des réponses claires qu'il espère obtenir lors de l'audience obtenue le 11 février au ministère. ■ C. L.

RECOURS STAGIAIRE L'ÉQUATION GAGNANTE

Grâce à la solidarité syndicale et l'engagement individuel, le tribunal administratif a donné raison aux stagiaires en annulant les décisions de l'administration.

Luc Chatel avait, par un arrêté du 12 mai 2010, supprimé d'un trait de plume les IUFM et la formation des stagiaires, les obligeant à effectuer 18 heures devant élèves. Le SNES-FSU avait saisi le Conseil d'État qui avait annulé l'arrêté le 28 novembre 2011. Selon nous, cette victoire obtenue devant le CE remettait juridiquement tous les stagiaires de l'année dans les conditions de formation de l'arrêté du 8 décembre 2006 et de l'arrêté du 19 décembre 2006 (le droit a horreur du vide). Dès le mois de janvier 2012, le SNES-FSU faisait savoir aux stagiaires qui avaient tous subi cette illégalité qu'ils pouvaient obtenir réparation devant le tribunal administratif. Le TA de Paris a rendu une décision favorable à un recours que nous avons diligencé pour

une « stagiaire » 2011-2012. Dans sa décision le TA de Paris indique clairement que le recteur de Paris en organisant l'année de stage avec 18/18 en responsabilité devant les classes « doit être tenu comme ayant commis une illégalité fautive de nature à engager la responsabilité de l'État ». Il a de plus accordé 1 500 euros de dommages et intérêts à la « stagiaire » requérante au motif que l'arrêté illégal a « généré un surcroît de travail ». Ceux qui nous ont accordé leur confiance dans les délais de saisine ont vu les juges leur donner raison en droit et annuler les décisions de l'administration, accordant même parfois des réparations financières. ■ J.-M. Harvier, D. Albert

Le Mans



Depuis décembre, les étudiants de l'ÉSPÉ du Mans luttent contre des conditions de formation dégradées, et ont bloqué le site à partir du 20 janvier. Reçus par le directeur de l'ÉSPÉ, ils sont allés sur les quatre autres sites de l'ÉSPÉ Pays-de-Loire, avec une bonne couverture médiatique, et appellent à une mobilisation nationale le 4 février, jour d'une réunion des directeurs d'ÉSPÉ à Poitiers. La FSU Pays-de-Loire, présente et solidaire, appelle au 4 février, et l'a fait savoir dans un communiqué. Si les cours ont repris depuis, des AG, massives, se tiennent au Mans et sur d'autres sites pour préparer les suites du mouvement.

Bordeaux

L'ÉSPÉ d'Aquitaine connaît depuis le mois de décembre un mouvement de mécontentement inédit lié au choix du directeur de l'ÉSPÉ. Une majorité composée de représentants du rectorat et des universités au sein du conseil d'école de l'ÉSPÉ a choisi un directeur totalement étranger à la formation des maîtres et à la situation académique, contre l'avis des représentants élus des usagers et des formateurs de l'ÉSPÉ. Ces derniers ont occupé les instances de l'ÉSPÉ et des universités. Ils craignent que l'ÉSPÉ, au lieu d'être le pôle majeur de la formation, ne soit placée au rang d'un UFR prestataire de service, organisateur de stages. L'adoption d'un budget en baisse de 15 %, la perte d'emplois permanents affectés à l'ÉSPÉ inquiètent d'autant plus.



Tempête sous un crâne bientôt en DVD !

À l'initiative de la maison de production « Point du jour », le SNES-FSU s'était associé à la production du film documentaire de Clara Bouffartigue *Tempête sous un crâne*, qui va connaître une nouvelle naissance avec sa sortie en DVD. Ce documentaire tourné dans un collège de Saint-Ouen est centré sur le travail en classe d'une professeure de lettres et d'une professeure d'arts plastiques, et concentre son propos sur la manière dont les

apprentissages sont construits dans la classe. Donnant une image fidèle de la réalité de l'enseignement dans un collège en éducation prioritaire, le film peut fournir l'occasion de débats et de réflexions utiles sur nos métiers, leurs réalités et leurs évolutions, tout en luttant contre des visions négatives et péjoratives. Parions que sa sortie en DVD sera l'occasion de continuer à nourrir nos débats, avec la profession, et les parents.

« Tout le talent d'écrire ne consiste après tout que dans le choix des mots » FLAUBERT

RENTREE 2014

QUELQUES EMPLOIS ET BEAUCOUP D'ÉLÈVES EN PLUS

Les établissements connaissent maintenant les moyens qui leur sont attribués pour la prochaine année scolaire et, sur le terrain, la « priorité à la jeunesse et à l'éducation » a une traduction bien amère.

En effet, même si certaines annonces vont dans le bon sens, comme le rétablissement de la formation avec une décharge à mi-temps d'une partie des stagiaires et l'amorce d'un plan de relance pour l'Éducation Prioritaire, les dotations attribuées aux académies sont très loin de couvrir les besoins.

DÉGRADATION DES TAUX D'ENCADREMENT

Les établissements dont les moyens ont été ponctionnés lourdement entre 2003 et 2012 vont devoir faire face à une montée importante des effectifs (de l'ordre de 30 000 élèves au plan

national) et font tous le constat que les dotations horaires annoncées ne permettront même pas le maintien des taux d'encadrement. En effet, les 2 500 créations d'emplois d'enseignants du second degré sont consacrées, pour l'essentiel, au rétablissement de la décharge de service des stagiaires et il reste donc moins de 1 000 emplois pour prendre en charge la hausse du nombre d'élèves, le rétablissement de l'histoire géographie en Terminale S, les décharges des professeurs formateurs, la décharge dans les établissements retenus par le ministère au titre du cœur de cible de l'Éducation prioritaire... Les 1 000 équivalents temps plein en heures

supplémentaires créés pour faire face à cette hausse démographique « inattendue » vont conduire à des pressions accrues sur les collègues pour accepter les HS. Les choix des recteurs et des DASEN ne sont pas identiques partout mais c'est par redéploiements qu'ils opèrent pour tenter de gérer ces dotations insuffisantes. Suppressions de moyens de remplacements pourtant déjà très insuffisants, redéploiements au sein des collèges quitte à fragiliser encore plus les établissements ZEP comme dans le 92, incitation forte des chefs d'établissement à ne pas respecter les horaires élèves réglementaires dans le Nord...

DANS LES ÉTABLISSEMENTS : INTERVENIR ET FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE

Les Dotations Globales Horaires doivent être



© Fobila.com / Olivier Le Moal

RENNES

Rentrée en Bretagne : les élèves dans le public !

Avec une démographie scolaire particulièrement dynamique, l'académie de Rennes manque de places pour inscrire les élèves dans les collèges et les lycées publics, poussant des familles à se tourner vers le réseau privé catholique. Depuis 2008, le second degré public a gagné 12 000 élèves. Des études démographiques indépendantes commandées par le SNES et la FSU-Bretagne confirment cette tendance à la hausse des effectifs scolaires, jusqu'à 2030 au moins, dans les secteurs situés à proximité de toutes les grandes voies de communication et dans la plupart des zones urbaines. Outre le boom des naissances amplifié par un solde migratoire très favorable à la région, ce sont aussi des familles plus nombreuses qui se reconnaissent dans le service public d'éducation, gratuit et laïque. Mais plusieurs collèges et lycées ne peuvent plus assurer l'inscription des élèves relevant de leur secteur, faute de places disponibles ! Un autre facteur pour les lycées bretons est l'orientation très prononcée en fin de Troisième vers la Seconde générale ou technologique (68 % des élèves de Troisième, soit +1,5 point à la rentrée 2013). Le SNES-FSU agit pour que le redécoupage de secteurs scolaires (sur le bassin rennais à la rentrée 2014) s'inscrive dans une programmation ambitieuse de nouveaux établissements publics. Le conseil régional de Bretagne fait la sourde oreille et se réfugie derrière les baisses annoncées des dotations de l'État tout en continuant d'investir massivement dans la LGV et le haut-débit. Le réseau catholique profite de l'aubaine pour réorganiser son « offre » et accueillir des jeunes sans place dans le public : à la rentrée 2013, le réseau privé a ainsi pu remplir ses classes de Seconde générale, seul niveau où ses prévisions d'effectifs (globalement bien modestes) ont été dépassées. Les consignes données par les services académiques dans les prochaines semaines aux principaux pour mener le dialogue avec les familles de Troisième seront aussi déterminantes. Pour détendre temporairement les effectifs en Seconde générale, les collèges pourraient être incités à orienter des flux plus importants vers une Seconde professionnelle. D'autre part, pour dégager des moyens d'enseignement, le rectorat entend resserrer progressivement l'offre de formation des lycées professionnels publics, précisément en CAP (niveau V). On peut donc craindre un encouragement institutionnel à promouvoir le contrat d'apprentissage auprès des élèves les plus fragiles en fin de collège, d'autant que le conseil régional veut augmenter le nombre d'apprentis... Le SNES-FSU mobilise actuellement les familles pour défendre l'unité du second degré public en Bretagne : une scolarité conforme au choix d'orientation dans un établissement public de proximité, c'est un droit pour tous les jeunes.

Gwénaél Le Païh

VERSAILLES

Une mobilisation sans précédent dans les Hauts-de-Seine

La direction académique doit accueillir 1 700 élèves de plus à la rentrée quasiment sans moyens supplémentaires. Le 92 est « un département riche », « plein de CSP++ », « les ZEP du 92 ne sont pas véritablement des ZEP », dit le directeur académique... Cqfd : prenons les moyens des ZEP pour pouvoir ouvrir des classes ailleurs où les effectifs explosent. Les collègues des collèges et lycées ZEP de la boucle Nord de la Seine (zone en pleine désindustrialisation et très populaire) ont tellement bien compris le raisonnement qu'ils se sont tous mis en grève... En agissant avec brutalité (un collège Sensible perdait 120 heures d'un coup !) et sans aucun « dialogue social », les docteurs Diafoirus de l'inspection académique ont provoqué un mouvement sans précédent : une trentaine d'établissements en grève avec des taux record entre 70 et 100 % ! Depuis, le directeur académique essaye d'éteindre les incendies qu'il a lui-même allumés, en provoquant la fureur des personnels, des organisations syndicales (toutes unies dans une inter-syndicale), des chefs d'établissement et des maires (en pleine campagne municipale...). Le SNES 92 a pris ses responsabilités en appelant à la grève et à des rassemblements devant l'inspection, le ministère et le rectorat pour exiger une dotation ministérielle supplémentaire à la hauteur des besoins. La seule réponse du recteur a été d'envoyer, à des manifestants qui avaient l'outrecuidance de demander une audience, la police casquée... Aujourd'hui le mouvement s'étend avec les parents car, hors EP et en lycée, certains établissements font le constat que leur taux d'encadrement va encore se dégrader et que se prépare pour 2014 la pire rentrée qu'ait connue le département.

Pour le SNES 92 : Beranger Delacotte et Jean-François Gay

REIMS

On sabre aussi !

Suppression totalement injustifiée de 56 postes dans le second degré, exclusivement dans les collèges, pourtant lourdement taxés depuis de nombreuses années – mais il est vrai que dans les lycées il n'y a plus rien à enlever, ce qui n'exclut pas des « rééquilibrages » (sic) –, c'est le résultat d'une lecture technocratique de la baisse démographique, sans mesurer les difficultés sociales, ni les effets structures dus à la ruralité de l'académie de Reims. Pour « atténuer » (resic), le ministère dégage des heures supplémentaires pléthoriques dans les collèges et lycées qui ne pourront que difficilement être absorbées par des collègues au bord de l'épuisement. Ce sont des mesures qui vont notablement dégrader les conditions de travail des personnels ainsi que les conditions d'enseignement pour les jeunes champardenais. En conséquence, le SNES et le SNEP de l'académie appellent les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des collèges et lycées à la grève le lundi 10 février 2014. Les questions du pouvoir d'achat des personnels de l'Éducation nationale sont aussi au cœur de nos préoccupations, considérant que l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires n'est pas une réponse à notre demande d'augmentation salariale pour tous.

Christophe Girardin, secrétaire académique du SNES Champagne-Ardenne

maintenant connues de tous les membres de la communauté éducative au sein de chaque établissement.

Plusieurs recteurs laissent toute latitude aux chefs d'établissement pour tenir les conseils d'administration et les faire voter sur la répartition de cette DHG quand bon leur semble. Or, c'est bien maintenant que la ventilation des heures doit être délibérée et votée dans cette instance. Ce travail délibératif et son aboutissement doivent nécessairement avoir lieu avant que les échelons administratifs supérieurs ne finalisent la première phase de la préparation de rentrée en mars, avec les décisions de créations ou suppressions de postes. Les personnels dans leur ensemble, les élus aux CA, doivent donc se saisir de toute cette période de préparation de rentrée pour faire reconnaître les besoins de leur établissement et du système éducatif, intervenir auprès des parents et avec eux.

Fabienne Bellin

ERRATUM

Dans le *Courrier de 51* n° 4 supplément à *L'US* n° 737 du 21 décembre 2013, sur la préparation de la rentrée 2014, une ligne du tableau de la page 2, sur l'évolution des emplois a « glissé ». Pour l'académie de Besançon, les bons chiffres sont :

	Bilan de 2007-2013	Rentrée 2014	Bilan de 2007-2014	Mesures en HS en ETP
Besançon	- 885	0	- 885	13

Collège Moulin-Joly (Colombes, 92)

Dans ce collège, 70 % des familles appartiennent à des catégories moyennes et défavorisées (41 % en catégories défavorisées) selon les données du rectorat. La dotation horaire pour la rentrée provoque de vives inquiétudes : hausse des effectifs et baisse considérable des moyens (- 30 heures). Cette dotation désastreuse entraîne une hausse du nombre d'élèves par classe, provoque la suppression d'un poste, la disparition de dispositifs visant à répondre au mieux aux besoins des élèves. Des conditions inacceptables pour un établissement classé ZEP, zone sensible, prévention violence ! Les personnels se sont massivement mis en grève (90 % de grévistes) : 28 heures supplémentaires ont immédiatement été octroyées... Cependant, l'équipe éducative ne s'est pas démobilisée car de fortes préoccupations demeurent. Comment ne pas craindre, à travers cette coupe sans précédent dans les moyens, une prochaine « sortie » de l'éducation prioritaire ?

Lycée Condorcet (Lens, 62)

Par un mouvement de grève très largement suivi, 37 enseignants de l'établissement entendent protester contre les sept suppressions de poste qui menacent la rentrée 2014 alors que les effectifs élèves seront sensiblement les mêmes. Face à une telle situation, une demande d'audience a été formulée au rectorat. Une lettre d'information a été adressée aux familles pour leur exposer cette situation. Un rassemblement a eu lieu le 5 février devant la mairie de Lens avec les enseignants des collèges lensois. Le boycott du CA a également été décidé.

Cinq collèges (Saint-Denis, 93)

Cinq collèges de Saint-Denis réunis en AG de ville le 29 janvier ont décidé de réagir face à la baisse drastique, cette année encore, des DHG. Bien loin des effets d'annonce médiatiques, Vincent Peillon brade l'Éducation prioritaire de Saint-Denis et creuse un peu plus encore le fossé existant déjà entre les territoires. Des divisions de classes disparaissent, des collègues subiront des mesures de carte scolaire, les dispositifs de lutte contre l'échec scolaire et les seuils sont remis en cause. Les collèges dionysiens, Barbusse (perte de 41 h), La Courtille (perte de 42 h), Fabien (perte de 101,5 h), Iqbal-Masih (perte de 170 h) et Elsa-Triolet (perte de 20 h) ont décidé de faire des réunions d'informations aux parents d'élèves afin de les fédérer au mouvement. Cette mobilisation a pris la forme de journées de grève, une délégation s'est rendue à la DSDEN avec le premier degré pour exiger des moyens acceptables pour l'ensemble de l'éducation prioritaire.

« On est toujours l'étranger de quelqu'un.
Apprendre à vivre ensemble, c'est cela lutter contre le racisme » TAHAR BEN JELLOUN



UNIS CONTRE L'EXTRÊME DROITE

29 JANVIER : UNE JOURNÉE RÉUSSIE QUI EN PRÉPARE D'AUTRES !

Alors que les idées simplistes et démagogiques de l'extrême droite poursuivent leur chemin dans les couches populaires, la jeunesse et les chômeurs, il était nécessaire que les syndicats s'y opposent dans la plus grande unité.

La CGT, la FSU et Solidaires, ainsi que l'Unef, l'UNL et la FIDL ont donc organisé conjointement une journée de travail et d'analyse du programme du Front national.

Plus de 600 participants, dont 140 de la FSU, ont participé le matin à quatre ateliers pour travailler sur les thèmes :

- « Droits des femmes et des homosexuel·les/préférence familiale » : évolution du discours du Front national et les fondements de son programme (traditionalisme, sexisme et homophobie).

- « Les peuples en Europe contre le chômage, la précarité, l'austérité et l'extrême droite » : dans toute l'Europe, les mêmes causes produisent les mêmes effets.

- « Immigration, racisme, préférence nationale » : le concept de « préférence nationale » reste le cœur de son programme afin d'instaurer une ségrégation sociale et raciale en France.

- « L'extrême droite dans les villes laboratoires » : témoignages de militants syndicaux dans les villes « conquises » : Orange, Vitrolles, Marignane, Toulon...

PAROLES ET ACTES

« Il faut combattre la droitisation de la société : mais au-delà des valeurs, de l'idéologie qu'il faut dérouler de façon pédagogique, ce sont les actes et la pratique au quotidien que nous devons développer, sur le terrain, pour faire échec aux idées réactionnaires. »

UN ENGAGEMENT COMMUN

L'après-midi fut consacré à des débats en commission sur « le combat syndical contre les idées d'extrême droite ». De nombreux témoignages se sont

succédé : Université de Lyon, Forbach, Transpourt, lycée de Lyon...

Un même constat : cette journée ne suffira pas et devra être démultipliée en régions.

Le soir, un grand meeting s'est tenu dans les locaux de la CGT porte de Montreuil. William Martinet (Unef), Annick Coupé (Solidaires), Bernadette Groison (FSU) et Thierry Lepaon (CGT) se sont succédés, discours entrecoupés de témoignages.

Le meeting était retransmis sur Internet et plus de 2 000 connexions permanentes et de nombreuses écoute collectives montrent la mobilisation et l'intérêt suscités par la lutte contre l'extrême droite.

UN APPEL UNITAIRE

En conclusion, avant une partie spectacle, Bernadette Goison, au nom de toutes les organisations présentes, a lancé un appel : « nos organisations restent déterminées à combattre les



© Thierry Nécoux

ÉCHO DU TERRAIN

« Tête haute, mains propres », c'était la devise du FN quand il a pris les municipalités de Vitrolles, d'Orange : on voit le résultat, dérives (préférences « régionales ») et endettement maximal ! »

« Il faut combattre pied à pied l'implantation locale du Front national, c'est là, au plus près des populations, qu'il s'implante ; le local, c'est son socle pour la victoire. »

idées, les propos et les pratiques xénophobes, homophobes, sexistes, racistes et antirépublicaines » avant de terminer sur ces mots : « Nos organisations syndicales s'engagent à lutter contre l'impudence sociale de l'extrême droite. Nous décidons d'une campagne de longue durée marquée par des initiatives larges communes dans les entreprises, les administrations, les services publics et les uni-

versités, appuyée sur un travail concret de terrain. Nous décidons d'agir ensemble dans la durée et de nous doter d'outils et de moyens permanents pour faire face à l'extrême droite. D'ores

et déjà, dans les semaines qui viennent, des initiatives unitaires s'organisent dans plusieurs régions ».

À présent, que partout les intersyndicales organisent la riposte et rassemblent nos forces contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques !

■ François Sauterey

LA CRISE

« La montée des idées d'extrême droite, en France, comme partout en Europe, trouve sa source dans la crise, dans la misère que vivent les populations, et dont est responsable le système capitaliste. »

« La désespérance sociale est le fonds de commerce des partis d'extrême droite : la gauche poursuit ses politiques austéritaires qui ne résolvent rien et entraînent des drames humains, elle ne propose pas d'alternative crédible à la population. »

DU VÉCU

« À la ville de Paris, les membres du FN cherchent à avoir des élus à présenter : et c'est compliqué pour nous d'avoir un message audible dans ce contexte face aux discours sur les politiques de l'immigration. C'est en particulier ce brouillage des discours qui profite au FN. »

Europe : les peuples contre l'extrême droite

Plus de 50 participants à cet atelier dont l'objectif était de débattre des luttes des peuples en Europe contre le chômage, la précarité, l'austérité et l'extrême-droite. Face à la progression des courants d'extrême droite dans différents pays de l'UE et hors UE, comment le syndicalisme peut-il répondre de façon pertinente et coordonnée à la montée de propos et de positionnements racistes, xénophobes et sexistes ?

D'emblée, deux constats sur les raisons de la montée des extrêmes droites en Europe : un contexte économique et social qui nourrit la désespérance sociale, une construction euro-

péenne jugée antidémocratique parce que basée sur une mondialisation libérale qui consacre la domination des multinationales avec des effets économiques et sociaux désastreux sur les populations.

Au fil de l'atelier, c'est la question de la convergence des luttes qui est mise en avant, du lien entre les luttes sectorielles, le rapport de force à créer au niveau européen pour contrer les politiques d'austérité et le rôle joué par la Troïka.

À cela s'ajoute la thématique des propositions alternatives que le syndicalisme européen devrait porter de façon plus offensive afin d'enrayer cette montée de l'extrême-droite. Il ne suffit pas

de dénoncer. Il faut que le syndicalisme soit porteur d'espoirs. Bien que les cultures et pratiques syndicales soient différentes d'un pays à l'autre, il est urgent de construire des plateformes revendicatives communes en lien étroit avec les préoccupations des salariés du public comme du privé, des chômeurs, des précaires et des retraités. L'Euromanifestation du 4 avril à Bruxelles, à l'initiative de la CES, est l'une des étapes dans les mobilisations des mois à venir.

Faisons en sorte qu'elle soit l'expression de toutes les forces syndicales européennes engagées dans la lutte contre l'austérité.

Odile Cordelier

Lycée Pagnol (Athis-Mons, 91)



Mi-janvier, la réception des chiffres de la DGH a fait l'effet d'une douche froide : - 28 heures, et pourtant, autant de classes et d'élèves !

Résultat : suppressions d'un groupe de l'option théâtre, de deux groupes de l'option EPS, de l'initiation à la philo en Première L, de 9 heures

en italien ce qui menacerait la filière L, enfin suppression de certains dédoublements. Face à ces attaques sans précédent, qui remettent gravement en cause la diversité de l'offre d'options du lycée et donc la diversité des voies de réussite des élèves, les personnels du lycée Pagnol, réunis en assemblée générale, intersyndicale (SNES, CGT, SGEN-CFDT), ont voté la grève le vendredi 31 janvier, avec occupation des locaux. Le jeudi 30 janvier, les élèves ont bloqué le lycée pour défendre les options menacées, le vendredi 31 janvier, 90 % des professeurs étaient en grève. Après une manifestation devant le lycée, des professeurs et des élèves se sont rendus à la DSDEN de l'Essonne pour déposer les lettres de soutien des municipalités de Juvisy et Athis-Mons.



parisien. 24 élèves, 24 nationalités... Dans ce petit théâtre du monde s'expriment l'innocence, l'énergie et les contradictions de ces adolescents qui, animés par le même désir de changer de vie et de vivre ensemble, bouleversent nos idées reçues et nous font espérer l'avenir...

En avant-première

Ce film documentaire de Julie Bertucelli soutenu par le SNES-FSU sortira le 12 mars prochain. Des avant-premières pour les enseignants sont prévues dans toute la France dès février. La première, le 9 à Paris, cinéma Étoile-Lilas, Paris 20°. Pour les autres villes de France, voir www.zeroconduite.net/lacourdebabel. Ils sont Anglais, Sénégalais, Brésiliens, Marocains, Chinois... Ils ont entre 11 et 15 ans, ils viennent d'arriver en France. Le temps d'une année, ils cohabitent dans la classe d'accueil d'un collège

Mort d'un migrant dans le port de Marseille

Mamadou Saydou et Ibrahima Diallo quittent la Guinée en pirogue et parviennent à se hisser sur un cargo italien, malgré la houle. Après un périple vers la Belgique, le Portugal, on les remet à Gênes sur un bateau, direction l'Espagne. Le 11 janvier, à 19 heures, la passe du port de Marseille franchie, les deux garçons décident de se jeter à la mer dans la nuit. Le froid et l'épuisement ont raison de Mamadou, 18 ans. Ibrahima, en état de choc, est enfermé dans la zone d'attente du centre de rétention ! Grâce à la mobilisation, entre autres, de RESF13, Ibrahima a l'autorisation de rester. Pourquoi leur demande d'asile n'a-t-elle pas été enregistrée et ces deux jeunes hommes placés en zone d'attente à Gênes afin que le ministère de l'Intérieur l'examine ?

RÈGLEMENT ÉLECTORAL

Nous publions ci-après la première partie du règlement électoral, relative aux candidatures et à l'appellation des listes pour les prochaines élections à la Commission administrative nationale du SNES.

La CA nationale des 14 et 15 janvier 2014 a précisé les dispositions en vigueur depuis 1977 pour les élections à la CA nationale du SNES et adopté le présent règlement électoral [par 51 voix pour / 0 contre / 0 abstentions / 0 refus de vote].

CANDIDATURES

Article 1.

Pour garantir l'authenticité de toutes les candidatures et permettre la vérification de l'acquittement de la cotisation syndicale pour l'année scolaire en cours et l'année scolaire précédente (cf. article 2 du règlement intérieur) tous les candidats signeront une déclaration de candidature sur une liste d'orientation, précisant à quel(s) S1 ils ont versé leur cotisation 2013-2014 (avant le 7 mars 2014) et leur cotisation 2012-2013, et précisant leur éventuelle candidature à un secrétariat de catégorie ou groupe de catégories. Sont exemptés de cette deuxième obligation (paiement de la cotisation 2012-2013), les élèves des centres de formation qui n'appartenaient pas à l'Éducation nationale, les collègues qui en 2012-2013 appartenaient à une catégorie qui ne leur permettait pas d'être syndiqués au SNES, ainsi que les collègues syndiqués en 2011-2012, qui, pour des raisons de force majeure à préciser explicitement (non-réemploi, etc.), n'ont pas pu être syndiqués en 2012-2013.

La CA confirme les décisions antérieures : pour les élections à la CA nationale du SNES de 2014, ne sont pas éligibles les collègues s'étant présentés sur les listes d'organisations syndicales concurrentes du SNES lors des élections professionnelles (CAPA, CAPN, CCP, CTA, CTM) d'octobre 2011. Une commission du BN se réunira le mardi 4 février 2014 à 16 h 30 pour enregistrer le nombre et l'appellation de chacune des listes ayant déposé un appel à candidatures.

Chaque liste de candidats sera déposée au siège national du SNES le mardi 8 avril 2014 avant midi (version papier et version informatique) afin de permettre le contrôle, par le S4, du paiement des cotisations et de la régularité des candidatures. En cas de problème de paiement de cotisation lors de la vérification, les S3 seront immédiatement sollicités. Lors de son dépôt, chaque liste devra être accompagnée des originaux des déclarations individuelles de candidature et d'un exemplaire de la déclaration d'orientation (version papier et version informatique).

Les déclarations d'orientation seront échangées le mardi 8 avril 2014 dans une commission du BN.

Toute liste qui le souhaite pourra demander au S4 la pré-vérification de l'acquittement des cotisations dans les conditions suivantes :

- chaque courant de pensée déposera le mercredi 19 mars 2014 au plus tard, et en une seule fois, la totalité des noms pour lesquels il demande vérification ;
- les réponses seront fournies, dans un délai maximum de trois jours ouvrables qui suivent la réception des noms, sur la base des informations enregistrées par le fichier national à la date où la demande de vérification est présentée ;
- une telle vérification ne peut valoir validation d'éligibilité.

ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE APPELS À

UNITÉ ET ACTION

REJOINDRE UNITÉ ET ACTION POUR UN SYNDICALISME OFFENSIF ET DÉTERMINÉ

Les annonces présidentielles sur la nécessité d'amplifier encore l'austérité et de réduire les dépenses publiques vont peser lourdement sur la politique éducative.

Depuis deux ans, la direction nationale Unité et Action (U&A) a porté les revendications du SNES dans tous les cadres de discussions ou de consultation ouverts par le ministère : urgence de la revalorisation de nos métiers sur le plan salarial mais aussi par l'amélioration des conditions de recrutement, d'affectation et de travail ; rupture avec la conception du système éducatif à l'œuvre depuis plus de dix ans...

Pour U&A, la construction du rapport de force nécessaire passe par l'information permanente des collègues, la mise en débat dans les établissements des propositions ministérielles au regard de nos mandats, la recherche de l'unité syndicale la plus large possible (sur l'avenir de la Fonction publique et des services publics avec la FSU, les langues vivantes, l'orientation scolaire...) et en fédérant les initiatives locales. C'est ce que la direction nationale a mis en œuvre lors de la consultation sur la loi de refondation, dans les discussions sur l'éventuelle réécriture des statuts des enseignants et dans la lutte pour le maintien de l'orientation scolaire dans l'Éducation nationale.

C'est cette stratégie que U&A propose de poursuivre avec trois objectifs majeurs :

- une transformation ambitieuse du système éducatif qui permet la réussite de tous les élèves et combat les inégalités sociales, spatiales et toute forme de discrimination ;
- une revalorisation de nos métiers et la résorption de toutes les formes de précarité. Elle impose l'abandon des politiques managériales et le développement d'un fonctionnement démocratique des établissements, respectant la liberté pédagogique et notre professionnalité ;
- le rassemblement de toutes les forces progressistes contre les politiques d'austérité.

Nous voulons continuer à développer la démocratie dans notre syndicat, en favorisant la vie des sections syndicales d'établissement (S1), en améliorant les conditions de l'engagement militant, en multipliant les réunions dans les établissements et à tous les niveaux du SNES...

Le courant Unité et Action ambitionne de continuer à rassembler tous les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, et les retraités qui partagent la conception d'un syndicalisme indépendant, offensif, majoritaire et force de proposition dans une Fédération qui porte les valeurs et la défense des services publics et de la protection sociale.

Contact : Frédérique Rolet : frederique.rolet@snes.edu

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

POUR NE PAS LAISSER PASSER SOUS LA GAUCHE... ... CE QUE NOUS AVONS COMBATTU SOUS LA DROITE

Être candidat-e sur la liste EE pour faire vivre la démocratie au sein du SNES

Les élections internes sont un moment important de la vie syndicale. Le droit de tendance fait partie du fonctionnement de la FSU et du SNES, et participe d'un syndicalisme démocratique et pluraliste. Les militant-e-s de l'EE agissent au quotidien à la construction du SNES. Désireux de changer l'école et la société, ils entendent promouvoir un syndicalisme de lutte et de transformation sociale capable de défendre ses mandats quel que soit le gouvernement en place.

Pour une alternative sociale et pour une école plus égalitaire

En Europe, les politiques libérales dégradent les conditions de vie des salariés, des femmes, des jeunes, des retraités. La désespérance sociale fait le lit de l'extrême droite. En France, le pouvoir ne cesse de reculer face au Medef et, dans la Fonction Publique, les salaires sont bloqués au nom de la réduction des déficits. Dans l'Éducation, le gouvernement a mis fin aux suppressions de postes en prenant des moyens sur les autres ministères et la loi d'orientation de Peillon ne fait que prolonger la loi Fillon. L'EE se bat contre une école du tri social et revendique le droit à la formation pour tous, dispensée par des professionnels au statut garanti. Cela suppose le rétablissement d'une véritable formation ainsi que la titularisation immédiate de tous les non-titulaires et la fin du recours à la précarité.

Pour une action fédérale et interprofessionnelle au service de luttes enfin victorieuses

C'est au niveau fédéral et interprofessionnel que nous devons conjuguer nos forces. Loin d'abandonner les revendications spécifiques à nos métiers, nous soutenons que c'est appuyés par un puissant mouvement social que nous reconstruirons des services publics émancipateurs. Le SNES a renoncé à impulser toute mobilisation, se résignant au « dialogue social ». À l'EE nous refusons de transiger avec les politiques libérales, quels qu'en soient les promoteurs. Il est urgent de :

- mener des campagnes de conviction, sans faire passer un moindre mal pour un bien ;
- convaincre que le contexte général et ses effets sur le métier résultent de choix idéologiques qui n'ont rien d'inéluctables ;
- impulser et construire des grèves menées par des AG représentatives et démocratiques, permettant de peser sur les négociations.

Vous partagez ces idées ? Portez-vous candidat-e sur les listes présentées par l'École Émancipée

Les élu-e-s École Émancipée au Bureau National du SNES

Contact : elisabeth.hervouet@snes.edu

UNITÉ, REVENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE (URIS)

POUR LA DÉFENSE DE NOTRE STATUT, DES POSTES, DE LA PROTECTION SOCIALE ET LE RETRAIT DU PROJET PEILLON

Dépasser le système paralysant des « tendances », c'est ce à quoi nous entendons contribuer

Le 14 janvier le président de la République a annoncé un « pacte de responsabilité ». Les cotisations patronales de la branche famille, d'un montant de 36 milliards seraient supprimées. Tout le financement de la Sécurité sociale, par le salaire différé, est menacé. La FSU et le SNES ne peuvent s'inscrire dans l'application du « pacte de responsabilité » ainsi que le fait le texte signé par la FSU avec la CFDT, l'UNSA et hélas la CGT.

Nous nous félicitons donc que le CDFN de la FSU ait pris position en disant : « *Au-delà de la question des modalités de financement que pose la mise en place de ce Pacte, il met en cause les fondements de notre protection sociale et donc notre modèle social. C'est inacceptable pour la FSU. Le CDFN réaffirme son attachement au financement de la sécurité sociale par le biais de cotisations sociales. Il condamne le projet de supprimer les cotisations patronales à la branche famille de la Sécurité sociale. La FSU demande l'abandon de cette mesure.* ».

STRATIVE NATIONALE DU SNES – 2014

CANDIDATURES

Le 18 mars, les fédérations CGT et FO de la Sécurité sociale appellent à la grève. La confédération FO appelle à manifester et propose un appel à la grève interprofessionnelle le même jour. La FSU et le SNES ne doivent-ils pas répondre positivement à cette proposition ? **Les DHG sont maintenant connues dans les collèges et les lycées.** De nombreux collèges et des lycées sont en grève dans plusieurs départements, notamment les Hauts-de-Seine.

Ils ont raison ; la rentrée 2014 s'annonce comme une nouvelle dégradation pour les élèves et les personnels. Malgré la grève des CPGE, le ministre Peillon entend maintenir « *les mêmes bases et principes* » pour une réouverture des discussions sur notre statut. Comme le disent des S3, cela « *conduirait à une nouvelle augmentation de notre charge de travail par la prescription par les chefs d'établissement de temps de travail supplémentaire au nom de nouvelles missions hors enseignement* ». De ce point de vue les décrets de 1950 sont, comme le dit un S3, une « **digue protectrice** ». **Si le ministre persiste dans ces orientations, y a-t-il une autre solution que de demander le retrait du projet Peillon, de la même façon que nous avons en 2012 demandé le retrait du décret Chatel sur l'évaluation, et obtenu un succès ?** Plusieurs académies, lors de la CA nationale du SNES de janvier, se sont prononcées pour la grève nationale ; seul le rapport de force permettra de défendre notre statut et les postes, par la grève si nécessaire. Pour tous contacts : jacklefebvre1@free

ÉMANCIPATION

POUR DÉFENDRE LES PERSONNELS ET L'ÉCOLE QUE NOUS VOULONS, CHANGER D'ORIENTATION !

Ce gouvernement maintient les régressions imposées par la droite et organise de nouveaux reculs (retraites, cadeaux au patronat, protection sociale, etc.) au service du MEDEF et du capitalisme. L'éducation n'y échappe pas, comme le montre la loi d'orientation, le décret sur les rythmes et le projet de Peillon contre les statuts des personnels enseignants et d'éducation. Face à cela, les directions du SNES et de la FSU s'enferment dans un « dialogue social » qui sert la politique gouvernementale d'austérité... là où il faudrait mobiliser sur des revendications claires ! **C'est cette orientation que propose notre tendance :**

- 1) Faire échec au projet ministériel contre les statuts des personnels, qui programme alourdissement du temps de travail, annualisation, flexibilité et poids renforcé des hiérarchies locales. Si Peillon a provisoirement reculé face à la mobilisation, il n'a pas renoncé : le SNES doit agir pour son retrait définitif, et d'abord en se prononçant contre toute négociation sur ces bases.
- 2) Conjuguer défense de nos statuts et mobilisation pour les revendications : pour mettre fin à la précarité (titularisation immédiate et sans condition des non-titulaires), aux déréglementations et aux dérives managériales, et recruter massivement au statut dans toutes les catégories (vies scolaires, enseignants, administratifs, agents...).
- 3. Stopper le démantèlement de l'école publique qui renforce les inégalités scolaires et sociales, la souffrance au travail... :
 - en défendant la laïcité et le droit à l'éducation pour tous/toutes les jeunes ;
 - en agissant pour une école publique et laïque, non ségrégative et sans hiérarchie entre les savoirs... ce qui commence par l'abrogation des contre-réformes récentes.
- 4. Combattre le « pacte de responsabilité » de Hollande applaudi par le MEDEF.
- 5. Articuler nos luttes avec la perspective d'une autre société, d'une rupture avec le capitalisme, toujours avide de plus de profits au détriment des salariés et des jeunes.
- 6. ... Et donc s'en donner les moyens : la démocratie dans les luttes et dans le syndicat ! Le SNES devrait favoriser la démocratie directe (AG souveraines coordonnées à tous les niveaux), facteur de dynamisme et de contrôle des luttes par les personnels.

Pour y concourir rejoignez la liste Émancipation
Pour une présentation plus complète de nos positions : www.emancipation.fr
Pour tout contact : er@emancipation.fr

FRONT UNIQUE

POUR UN SNES EN DÉFENSE INCONDITIONNELLE DES DÉCRETS DE 1950, POUR LE REJET DU PROJET PEILLON, POUR LA RUPTURE DES DISCUSSIONS AVEC LE GOUVERNEMENT

Les enseignants, les syndiqués, se sont exprimés, par la grève dans les CPGE le 9/12, dans des centaines d'assemblées générales, HMI, réunions syndicales : ils veulent le maintien des décrets de 1950 et des garanties qu'ils offrent. Ils veulent que leur métier soit défini en heures d'enseignement, avec des maxima horaires hebdomadaires. Ils veulent enseigner ! Ils rejettent donc ce que le gouvernement prévoit : annualisation, liquidation des décharges, multiplication des tâches, fonctions fixées par des lettres de mission du chef d'établissement sur proposition du conseil pédagogique et du CA. Ils sont attachés à un statut national. Face à ce début de mobilisation, le gouvernement a dû surseoir à l'application de ses projets le 12/12. Il est donc possible de le faire reculer, de le contraindre à abandonner totalement ses plans de destruction du statut. Pourquoi le gouvernement s'attaque-t-il à nos statuts ? La réponse est dans le pacte de responsabilité fait avec le Medef : 35 milliards de cadeaux aux patrons, 50 milliards d'économies à faire sur le dos du prolétariat, de la fonction publique ! La direction de notre syndicat, au lieu de se battre, aux côtés des enseignants, contre le gouvernement, pour la défense inconditionnelle des décrets de 50, est allée discuter avec lui de leur destruction, sous le prétexte qu'ils ne seraient pas la panacée... et même pour elle (article de L'US du 7/12/2013) : « *Les orientations du ministre tracent une piste qui va dans le bon sens, mais qui doit encore être améliorée* ». La direction a permis la manœuvre du gouvernement en se rendant au deuxième tour de négociations. Il est maintenant nécessaire de rompre cette discussion et d'empêcher le gouvernement de s'avancer sur ce terrain. Il faut aussi que le syndicat dénonce l'opération menée à propos de l'éducation prioritaire, c'est-à-dire le fait qu'il n'y aura aucune amélioration des conditions de travail par de réels moyens, et l'application anticipée des mesures contre le statut. Il est nécessaire de dénoncer le conseil supérieur des programmes dont le but est d'en finir avec les programmes et diplômes nationaux. C'est sur cette orientation que le courant Front Unique appelle à constituer une liste pour les élections à la CA nationale pour offrir une alternative à la politique menée par la direction actuelle. **Contact : Julien Barathon, barathon.julien@club-internet.fr**

La CA arrête ces dispositions afin de permettre :

- à toutes les listes de connaître le nombre et la nature des listes en présence ;
- au BN et à la CA de veiller à l'application de l'article 4 du règlement électoral concernant l'appellation des listes ;
- de donner à L'US les moyens de prévoir les possibilités de publication des différentes listes et déclarations d'orientation.

Article 2. Nombre de candidats par liste
Pour être recevable, une liste doit comporter 150 candidatures (75 titulaires et 75 suppléants).
Doivent figurer sur cette liste et être clairement identifiés, les candidats titulaire et suppléant(e) au poste de représentants de catégories ou groupes de catégories. Peut faire acte de candidature à un tel poste, tout(e) électeur (trice) appartenant à la catégorie ou groupe de catégories.

Article 3. Sanctions pour liste non conforme au règlement électoral
Dans le cas où une ou plusieurs candidatures se révéleraient irrégulières après le dépôt de la liste, les dispositions suivantes seraient appliquées :

- a) Si une seule candidature est irrégulière, possibilité est donnée de faire une rectification dans un délai de trois jours.
- b) Si deux candidatures sont irrégulières, le nombre de voix obtenu par la liste concernée sera diminué de 2/150°.
- c) Si plus de deux candidatures sont irrégulières, le nombre de voix de la liste subira un abattement supplémentaire de 1/75° pour chacune des candidatures irrégulières au-delà de deux.

Dans tous les cas, une information sera publiée dans L'US avant le vote.

Article 4. Appellation des listes

- a) Chaque liste a le droit de choisir librement son appellation et le sigle correspondant, sous réserve des règles ci-après énoncées de protection des appellations et sigles des autres courants de pensée.
- b) L'unique appellation d'une liste est la dénomination sous laquelle elle se présente devant les électeurs dans les documents électoraux publiés par les soins du syndicat : déclaration d'orientation et bulletin de vote. Le sigle qui l'accompagne doit correspondre à cette dénomination.
- c) Chaque courant de pensée représenté à la CA nationale a l'exclusivité de son appellation et de son sigle ce qui implique que ces deux éléments ne peuvent pas être utilisés dans la dénomination d'une liste sans l'accord de ce courant de pensée, exprimé par la majorité de ses élus titulaires et suppléants à la CA nationale.
- d) N'utiliser dans son appellation et dans son sigle, ni le nom du syndicat ni son sigle, ni le nom d'une ou plusieurs catégories syndiquées au SNES.
- e) Si ces conditions ne sont pas remplies, la dénomination et le sigle entachés d'irrégularité sont irrecevables, ce qui entraîne, dans le cas où ils ne sont pas dûment corrigés, l'irrecevabilité de la liste.
- f) Dans le cas où une liste représentée à la CA sortante ne se représente pas à l'élection suivante, ses élus (majorité des titulaires et suppléants à la CA nationale) peuvent s'exprimer par une déclaration au moment de l'appel à candidatures et éventuellement lors de la publication des textes d'orientation, sauf s'ils constituent une liste d'une autre appellation qui présente un texte d'orientation ou s'ils se situent en dehors du cadre statutaire de l'organisation.

Tout litige relatif à l'application de ce règlement électoral sera porté devant le Bureau national.

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

LOCATIONS

Corse (2A), col loue mobil-home proche mer. Tél. 06 72 87 53 24.

Paris, loc F4 vac scol à partir de 500 €/s. Tél. 06 14 61 09 70.

Palomarès (Andalousie), loue appt 2 ch., pisc., clim., terrasse, calme, mer à 900 m. 210 à 620 €/sem. – 500 €/mois HS. Tél. 09 51 30 40 92 - Port. 06 31 61 12 12.

Calan, 22 km nord de Lorient, mais. indiv. campagne, 7 pces, 9 pers. du 8 au 28 avril + gd jard.arboré fleuri : 850 €/s. Écrire : M. Erkelens Johan, Le Guern, 56240 Calan.

Sicile, bord de mer, loue maison 5 couch. Tél. 04 94 13 01 42.

Berlin Charlottenburg, F2, 60 m², 400 €/s. cmouriaux@yahoo.fr

Guadeloupe : studio/F3 meublé, clim. 2/6 pers. ds villa + pisc. près plage, dès 200/450 €, négociable/sem. – Tél : 0590 851466 - 06 90 37 09 39.

Arcachon (33), F2 neuf, centre, 250 m plage. Tél. 06 04 07 98 41

St-jean-de-Luz (64), F2, centre, 50 m plage, Thalasso. Tél. 06 04 07 98 41.

Provence l'Isle/Sorgue, location villa 8/10 pers. Piscine – 580-1 200 €/s – Tél. 06 83 88 17 66 ou lescytises84800@free.fr Bassin Arcachon-Claouey, maison, cft, 4-6 pers, calme, forêt/bassin/océan. Tél. 06 04 07 98 41

Venise, part loue appts 2 à 6 pers., centre ville. Tél. 04 73 33 55 95.

Rome, appart. Tél. 06 75 87 71 53.

Ile de Ré, loue jolie maison près port, plage, marché, pistes cylv. prox La Rochelle. Tél. 06 10 71 24 75.

Rome, loue chambre d'hôte. Tél. 0039 06 827 14 47.

Haute Corse (Olimi-Capella), théâtre, rando, F2, 2/4 p. ds maison village, jardin, tt cft Tél. 06 81 62 71 59.

Rome, appart. Tél. 06 75 87 71 53.

LOISIRS

Réduc'SNES et l'Association chicokids proposent :

– un circuit de randonnée en Avril 2014 aux Canaries et une découverte de l'Ouzbékistan..

– un circuit de 3 semaines dans l'Ouest américain durant l'été 2014.

Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

Stage théâtre 2014. Débutants/Expérimentés. Besoin de vous exprimer ? Rejoignez La Fabrique du Comédien ! Impro-Texte-Emotion. De mars à août : Paris, Avignon, Saumur, Valence, La Rochelle. Lieux d'exception : villas avec piscine, château, théâtre. Infos : www.stage-theatre.com

Publicité

CLIC, CLIC, CLIC ET HOP ! DES OUTILS POUR VOTRE CLASSE.

DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES À TÉLÉCHARGER
POUR ABORDER EN CLASSE LE THÈME DE LA MOBILITÉ
À TRAVERS LES NOTIONS DE CITOYENNETÉ,
DE SÉCURITÉ ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.



EN LIEN AVEC LES PROGRAMMES SCOLAIRES DU CE2 À LA TERMINALE.
➔ TÉLÉCHARGEABLES GRATUITEMENT SUR SNCF.COM/EDUCATION



N'hésitez pas à commander en ligne sur
www.adapt.snes.edu
rapide, facile, sûr
(paiement par carte sécurisé)
et le port est gratuit !

Quand les paysans sèment la révolte...



L'histoire des paysans en France n'est pas celle d'un monde traditionnel et immobile, loin s'en faut. Les luttes paysannes, nombreuses à toutes les époques, marquent l'histoire de ce groupe social qui participe aux évolutions politiques, économiques et sociétales du pays. Déjà sous l'Ancien Régime, les archives judiciaires dévoilent des conflits paysans fréquents, avec des causes et une intensité très variables selon les localités et les périodes. Au XIX^e siècle, l'agitation paysanne évolue vers des mouvements de résistance à l'échelle nationale et des grèves dans certaines régions. Enfin depuis les années 1960, le monde paysan, qui se syndicalise, doit faire face à des enjeux nouveaux comme la mondialisation ou l'agriculture biologique. Le présent ouvrage révèle trois siècles de luttes et de contestations au sein des campagnes françaises, du XVIII^e siècle à aujourd'hui.

• Coordonné par Yohan Odvard, Adapt, 2013, 62 p., 11 euros franco de port.

Almanach de l'Univers

Un petit tour d'horizon illustré sur les découvertes en physique et en astronomie qui ont permis de mieux comprendre comment est fait l'univers.

Depuis l'Antiquité, les hommes ont tenté de répondre aux questions sur l'origine de l'univers, sa dimension ou encore sa composition, en se basant sur la mythologie, la philosophie, la religion mais aussi les sciences. L'ouvrage revient sur les différentes représentations que les hommes ont eues de leur monde et sur les découvertes qui les ont bouleversées. Ce panorama des connaissances sur lesquelles sont fondées les représentations de l'univers, résume, dans un ordre chronologique et par fiches d'une à deux pages, les travaux de personnages illustres et fascinants qui n'ont pas hésité à remettre en question les dogmes de leurs contemporains pour expliquer l'univers.

• Michel Rousselet, coédition Adapt-Vuibert, 192 p., octobre 2013, 25 euros franco de port.

Une histoire de la lumière – La spectroscopie



D'abord utilisée pour comprendre la composition de la lumière, la spectroscopie va s'inviter dans de multiples disciplines pour percer les secrets de l'infiniment grand et de l'infiniment petit...

De quoi est faite la lumière ? D'où viennent les couleurs de l'arc-en-ciel ?

De tout temps, les phénomènes lumineux de l'atmosphère ont suscité intérêt et fascination.

C'est notamment sous l'impulsion des travaux de Newton, à partir du XVII^e siècle, que les premières études d'analyse et de décomposition de la lumière voient le jour, grâce à l'utilisation du prisme puis à celle du spectroscope, sans cesse perfectionné depuis.

Cet ouvrage nous invite à découvrir la singulière histoire de la spectroscopie, outil d'investigation toujours privilégié dans de nombreuses disciplines scientifiques, pour tout à la fois sonder l'intérieur des atomes, analyser les composés chimiques, déterminer la vitesse et la composition des astres, définir les unités d'espace et de temps et... percer bien des secrets de l'Univers.

• Stéphane Legars, coédition Vuibert/Adapt, 160 p., 18 euros.

BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Adresse électronique : @

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? ☐ OUI ☐ NON

À envoyer aux Éditions ADAPT, 46, avenue d'Ivry,
75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé
à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit)



L'Université Syndicaliste n° 738 du 8 février 2014, le mensuel du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00 – **Directeur de la publication** : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu) – **Rédacteur en chef** : Thierry Pétrault. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr – **Publicité** : CASDEN (p. 2) ; SNCF (p. 12). **Compogravure** : C.A.G., Paris – **Imprimerie** : SIEP, Bois-Le-Roi (77) – **Abonnements** : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € – N° CP 0118 S 06386 – ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution – Joint à ce numéro : 32 p. *Cahier de contributions congrès* n° 1, Lettre de relance, encart ADL Partner